

Grugny - Monographie

Georges Cave - Edmond Spalikowski

1920

[Avant Propos](#)

[La commune](#)

[Le domaine de Bosc Fol Enfant et ses châtelains](#)

[Famille Nobles de Grugny](#)

[Famille du Chastel :](#)

[Famille de Bugard de la Salle :](#)

[L'église et la Paroisse](#)

[La commune](#)

[Notes historiques sur l'enseignement primaire à Grugny](#)

[L'Etablissement Départemental](#)

Avant Propos

Les communes ont souvent la même destinée que les hommes. Ce ne sont pas toujours les plus importantes qui jouent le plus grand rôle historique. Sous le voile de leur obscurité les yeux de l'érudit découvrent bien des scènes intéressantes.

C'est ainsi que Grugny, humble village normand, inconnu de la foule, éloigné du bruit des centres populeux, jeté à l'écart des grandes voies de communication, bien que placé dans un triangle de lignes stratégiques, traversé par une modeste voie de chemin de fer économique, n'en fut pas moins un lieu prédestiné où se sont abrités les membres de famille de robe et de noblesse. Le manoir de Bosc Fol Enfant perdu dans la plaine, ancienne demeure de ces hêtres remarquables s'est trouvé désigné par le sort pour être englobé dans le vaste domaine d'un établissement d'assistance.

De son église construite sans art et presque sans goût se sont envolés les premiers sons de sa cloche au temps de Louis IX et des croisades, et son airain trouble encore le silence des buissons et fourrés qui recouvrent la motte féodale de Georges de Fol Enfant !

Le Téméraire a terrorisé ses habitants, le Vert Galant a battu ses chemins, les belles marquises ont cueilli fleurs et baisers dans ses taillis, les préfets de la 3^{ème} République fréquentaient ses bosquets et guérets.

Que de bourgs voisins ne peuvent se glorifier d'une telle vieillesse, s'enorgueillir du présent et envisager fièrement l'avenir !

La noblesse avait accroché ses écussons héraldiques, planté sa couronne au fronton du château, la charité désormais pose la sienne plus belle et plus durable au faîte des nouveaux pavillons.

L'histoire se continue, les annales se complètent. La plume seulement a changé de main, c'est la Bienfaisance qui la tient désormais.

La commune

La commune de Grugny, l'une des moins importantes du département de la Seine Inférieure et la dernière des 22 qui composent le canton de Clères, est située sur les confins du pays de Caux - dit le Petit Caux pour le distinguer du Grand Caux sis entre Yerville et le Havre - par 1° 40' de longitude ouest et 55° 14' de latitude nord. Elle fait partie de l'ancien Pagus Caletus.

Placée à la limite nord de l'arrondissement de Rouen, à 25 kilomètres de cette dernière ville, à 30 km de Dieppe, à 3 km de Clères, elle mesure 2 km ½ de long sur 1 km ½ de large. Elle est cadastrée pour une superficie de 312 H 41 a 60 ca sur les 19252 que renferment les 22 agglomérations cantonales.

Assise sur un plateau limoneux à une altitude de 166 m, elle est bornée au nord par la commune de Fresnay le Long, à l'ouest par celle de la Houssaye Béranger, à l'est par celle de Frichemesnil, au sud par celle de Clères.

A l'époque dite secondaire, le plateau tout entier était recouvert par les eaux qui au cours des siècles suivants se retirèrent peu à peu, creusant les 3 vallons aujourd'hui à sec, celui de Bosc Nouvel où court la voie ferrée de Clères à Motteville, celui d'Ormesnil incluant la ligne de Rouen à Dieppe et celui des « fonds », ancien chemin de Cailly. Les masses d'eaux se réunirent pour former la vallée de Monville où se précipitait une rivière tumultueuse.

Cette dernière a suivi elle-même une décroissance assez rapide et il n'est pas téméraire de supposer qu'à son tour elle disparaîtra. On la désigne sous le nom de Clèrette ou rivière de Clères.

Si l'argile recouvre la superficie du sol, la marne et la craie se rencontre en profondeur, la première est encore extraite de nos jours, la seconde demeure en suspension dans les eaux.

Bien que de Grugny à Clères la distance ne soit que de 3 kilomètres, on constate une différence d'altitude de 70 m, 160 à 90. Le sommet et le versant méridional parés de bois magnifiques que les nécessités d'après guerre font malheureusement disparaître de jour en jour, attirent le regard du voyageur qui y accède par la nouvelle ligne à voie étroite des chemins de fer de Normandie, qui traverse de part en part le territoire de Grugny.

La commune comprend les hameaux suivant : La Chapelle, Les Maisonnnettes, Le Ménillet et Le Bosc Fol Enfant.

L'aspect du village lui-même n'a rien de pittoresque à l'exception de quelques petits coins que ne dédaigneraient pas les artistes.

La plaine en effet s'étend monotone sur la presque totalité. Seul le carreau, avec son église au clocher incliné, entourée de l'ancien cimetière, encadré de quelques maisons, avec au premier plan un rideau de grands arbres, mérite un coup d'œil en passant.

L'Etablissement départemental d'assistance avec ses pavillons de briques et ses toits rouges n'offre rien d'esthétique aux regards qui n'ont pour se reposer que la toile de fond formée par les arbres du parc de Bosc Fol Enfant. En revanche les sentiers du Ménillet sont pleins de fraîcheur et d'imprévu.

On trouve ici à la fois les deux types d'héritages ruraux, l'un avec maison au centre d'une cour plantée de pommiers, bordée elle-même d'une levée de terre surmontée de deux rangs de beaux arbres, l'autre simple mesure avec fournil attenant, dans un herbager à pommiers, le tout clos de haies vives.

*

* *

Le climat de Grugny grâce à son altitude est plus continental, plus froid en hiver, plus chaud en été. Le plateau est constamment balayé par les vents d'ouest et nord-ouest. L'hiver y est de quelques jours plus long qu'en vallée et le printemps de fait souvent attendu. Le contraste entre le spectacle des pommiers fleuris des environs de Monville et celui des arbres de Grugny encore dépouillés en avril mai est des plus saisissant.

La pluie visite souvent le plateau. En effet toute l'étendue du Caux et presque tout le Bray reçoivent plus de 700 mm alors qu'on recueille seulement 510 mm à l'observatoire de Paris. Il tombe 845 mm aux environs de Totes, 849 mm à Bosc le Hard.

Or Grugny se trouve entre ces deux localités à peu près à égale distance de chacune d'elles. On y constate ailleurs l'existence d'une saison sèche au printemps (exception en 1919) et une saison humide, l'automne. « Nous allons vers la pluie », disent les habitants au mois d'août. Aussi le raisin ne mûrit pas et de plus la brume est assez fréquente à partir de septembre et février. On la voit s'étendre en couche légère sur les champs qui bornent le bois de la Vierge et le parc de Fol Enfant ainsi que dans le Val d'Ormesnil.

Les gelées tardives sont à redouter et bien que l'hiver ne soit pas très dur, le froid modéré alterne avec les pluies prolongées qui détrempent l'argile des chemins conduisant aux fermes. La neige dure un peu plus longtemps que dans la vallée. Année neigeuse, année graineuseuse dit le vieux proverbe.

Les orages sont rares, mais les chutes de grêle fréquentes. De 1821 à 1860, le canton de Clères est celui qui a subi les pertes les plus importantes¹. « Ainsi les zones dangereuses de la Seine Inférieure sont d'abord et surtout les régions traversées par le ruisseau de Clères et la Varennes »².

*

* *

Plusieurs chemins d'inégale importance traversent les agglomérations et les labours. Ce sont d'après le classement de 1832 ceux de Clères à Totes (1705 m), de Grugny à Clères (1120 m), de Grugny à St Victor (970 m), de Grugny à la Houssaye (690 m), de Bocasse au Bosc Fol Enfant (2033 m), du Ménillet à l'Eglise (620 m), de Clères à la Houssaye par les fonds en prenant par le lieu dit les Maisonnettes (1380 m), de Clères à Bosc Fol Enfant (560 m), de la Houssaye à Bosc le Hard ou Bosc Fol Enfant, Ormesnil ou du Long fossé (1240 m), de Grugny à Ormesnil et Frichemesnil (1420 m), du fond des bois de Clères au Mont Landrin à Ormesnil (1740 m), Sente de Grugny à Bosc Fol Enfant (900 m), Sente du Mont Landrin à Grugny (580 m), Sente du Bocasse au Ménillet (760 m), Sente du Ménillet (640 m).

Les trièges inscrits sur le plan cadastral terminé sur le terrain le 1^{er} mars 1826³ portent les noms suivants :

La Joserie - Les terres du Bosc Fol Enfant - Bosc Fol Enfant (hameau) - Plaine de Grugny - Côte d'Ormesnil - Le Vert Buisson (hameau) - Le Ménillet (hameau) - La Chapelle (hameau) - Le fond de Clères - Les Maisonnettes (hameau) - Bois de Grugny - Bois de la Chapelle.

La commune comprenait il y a quelques années :

Labours	179 H 53 a 90 c
Taillis	72 H 11 a 50 c
Futaies	15 H 43 a 80 c
Vergers	33 H 88 a 40 c
Jardins	7 H 46 a 40 c
Propriétés communales	1 H 40 a 90 c
Friches	2 H 56 a 90 c
	312 H 41 a 80 c

Les points d'eau consistent en mares disséminées un peu partout, ce qui facilite la dispersion des habitations non loin de ces réservoirs naturels qui se tarissent d'ailleurs dans les années de grande sécheresse telles que celle de 1919.

La nappe d'eau des Ardennes ne serait pas dit on éloignée de cet endroit. Le grand puits de l'Etablissement départemental va chercher l'eau à 198 m 30.

Dans l'hiver de 1911-12, en créant un des fossés qui entourent l'herbage du dit Etablissement on découvrit au nord du chemin actuel une sorte de bétairie ayant servi sans doute autrefois à l'adduction des eaux.

*

* *

En 1826, la population était de 230 habitants, en 1854 de 232, en 1857 de 194, en 1881 de 175 comprenant :

¹ Marchand - Considérations générales sur le pays de Caux et sur l'apiculture cauchoise. (Mém. Soc. Agric. 1866) - Paris 1869.

² Sion - Les Paysans de la Normandie Orientale p. 41.

³ Par Aubourg géomètre de 1^{ère} Classe.

Garçons	43)	
Hommes mariés ...	29)	83
Veufs	11)	
Filles	52)	
Femmes mariées ...	32)	92
Veuves	8)	
		175

En 1901, Adolphe Joanne dans sa Géographie de la Seine Inférieure accuse le chiffre de 197 habitants.

En 1907, on en compte 184.

En 1911, la population comprenait 656 individus ainsi répartis.

	Maisons	Ménages	Individus
Grugny centre	16	15	54
Le Ménillet	22	20	85
Les Maisonnettes	3	4	7
Le Mont Landrin	1	1	2
La Chapelle	2	2	19
Le Bosc Fol Enfant	14	26	489
	58	68	656

Depuis la création de l'asile départemental (1910) la population du Bosc Fol Enfant atteint une moyenne de 800.

Les travaux des terres et l'exploitation des bois environnants constituent les seules ressources des habitants.

Ceux-ci donnent de préférence leurs soins au blé, à l'avoine, sarrazin, seigle, minette, luzerne, sainfoin, vesce, betteraves et pomme de terre.

On commence à semer le blé le 4 octobre à la St François pour finir à la St Romain (23 octobre) selon le proverbe local :

A St Romain
Semaine à grains.

En tout cas il faut :

A la Toussaint les blés semés
Les fruits et les récoltes serrés.

L'élevage des brebis a pris une grande extension depuis quelques années.

Le domaine de Bosc Fol Enfant et ses châtelains

Les savants n'ont pu découvrir l'étymologie du nom de Grugny. Les érudits se sont simplement bornés à constater que l'orthographe en fut modifiée suivant le cour des siècles. C'est ainsi que l'on a écrit Gruni, Grigni, Grongny et Grugny. Le nom est peu répandu. On connaît en France, 7 hameaux ou communes du nom de Grigny, 2 du nom de Grogny et 1 du nom de Grugny.

Nous ne connaissons rien de son histoire avant le XIIIème siècle.

Il n'apparaît pas que sur son territoire ait jamais existé d'autre seigneurie que celle désignée sous le nom assez particulier de Bosc Fol Enfant, dont l'appellation éveille dans l'imagination le souvenir de quelque légende ou d'un fait bizarre - le bois du fol enfant.

Dès le 29 janvier 1394, elle figure sous cette dénomination comme fief de haubert⁴ dans un aveu au Roy que dresse Jehan Lemestre, clerc tabellion, aveu de Guillaume de Grugni escuier seigneur du Bosberenguier présentateur de la cure des Authieux où il est écrit qu'il « congnut et confessa qu'il tenoit noblement du Roy notre sire, par foy et hommages un fief de haubert entier auquel il a le patronage d'Eglise et aultres droitures, libertés, fanchises -assis et qui sistent en la paroisse d'icellui lieu de Bosberenguier et ès paroisses d'environ ».

D'après le Pouillé d'Eude Rigaud, archevêque de Rouen au XIII^{ème} siècle, il est certifié qu'un ascendant de même prénom un autre Guillaume de Grugni avait droit de présentation pour l'Eglise des Autels sur Claire et qu'il en usa en 1251 sous l'archevêque Maurice pour le prêtre Jean.

Plus tard encore on trouve que ce domaine servait aux seigneurs de Clères diverses rentes et redevances entre autres celle du treizième, qu'il lui devait le service de prévôté, le guet et mottage, le ban du moulin du Tot, le soutènement des écluses, etc

Dans un aveu du 14 août 1456, Georges III de Clères déclare que Georges de Folenfant tient par hommage 2/3 d'un fief de haubert joints et unis au corps de la baronnie.

De ce domaine dépendait aussi une place noble dit du Goulet ou Gouley dont on peut encore voir les vestiges non loin de la route de Clères à St Victor à deux cents mètres environ de la voie ferrée, commandant le thalweg qui sépare l'ancienne paroisse d'Ormesnil de la ferme de la Joserie à 100 mètres de l'angle sud de cette ferme. Actuellement la motte de forme ronde encore visible avec quelques soubassements de cailloux entourée de fossés sur trois cotés principalement, domine une terre en labours.

Mr Armand de Montlambert qui mourut à l'âge de 69 ans en 1851 y avait pratiqué des fouilles et découvrit une très belle serrure en fer qui aurait été déposée au musée de Rouen. Il y trouva également un très intéressant cachet conservé par sa famille.

L'empreinte en fut prise sur cire rouge par Mr Lemarchand qui la déposa au Musée de Clères sous le n° 136. Ce cachet est de forme ovale d'un diamètre de 0,026 m/m et porte un écusson au dessous duquel on lit : « georges de foll esfand ».

*

* *

Au milieu du XVII^{ème} siècle, le domaine de Bosc Fol Enfant est aux mains de Guillaume Guéroutl écuyer, conseiller au Parlement de Normandie, membre d'une famille de robe qui possédait déjà une modeste gentilhommière en colombage au hameau voisin du Verdret, commune de la Houssaye Béranger, maison que l'on remarque encore aujourd'hui.

Les armes des Guéroutl étaient « de gueule à une fasce d'or accompagné de 3 boucles ou ferments de même posées deux en chef et une en pointe ». Elles avaient été accordés en juillet 1618 à l'occasion de la première entrée de Louis XIII à Rouen à Anthoine Guéroutl conseiller échevin de la ville de Rouen, grand père de Guillaume.

Farin cite à son tour Guillaume Guéroutl, conseiller au Parlement en 1637.

⁵Au mois de mai 1653, notre Guillaume Guéroutl n'avait pas encore accolé à son nom patronymique celui de St Aubin ainsi qu'il appert de sa supplique à l'archevêque François I de Harley aux fins d'être autorisé à faire célébrer la messe dans la chapelle du manoir de Fol Enfant, qu'il avait fait construire « depuis quelque temps en ça, dit-il ». En voici d'ailleurs le libellé.⁶

Monseigneur

Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime.

« Archevêque de Rouen primat de Normandie.

⁴ Le fief de haubert était un domaine dont le seigneur devait au roi le service d'ost ou d'armée, à la tête d'un certain nombre de chevaliers et d'écuyers pendant 40 jours par an. Il se divisait à défaut de descendants mâles en 1/2 1/4 ou 1/8 de haubert.

⁵ Histoire de Rouen. Tome II, p. 203.

⁶ Archives de la Seine Inférieure. G 1406

Supplie humblement Guillaume Guérout, Escuyer, Conseiller du Roy en son parlement de Normandie. Disant que depuis quelque temps en ça il aurait fait construire une chapelle en son manoir et seigneurie du Bosc Fol Enfant dans le district de la paroisse de Grugny en son diocèse en laquelle il désirait faire célébrer le Saint Sacrifice de la messe toutefois et quantes pour le soulagement de sa famille seulement et particulièrement douze messes par chacun an, par prêtre approuvé de sa Grandeur : pour lesquelles messes il affecterait 12 L de Rente à prendre sur sa dite seigneurie du Bosc Fol Enfant sans toutefois que cela puisse préjudicier en rien au fait paroissial.

« Ce considéré il plaise à sa d. grandeur accorder au dit suppliant la permission de faire dire et célébrer au dit lieu le St Sacrifice de la meche, suivant les conditions (*sic*) ci-dessus et elle l'obligera à prier Dieu pour sa conservation et sa prospérité ».

G. Guérout.

« Vu par nous card. cy dessous et auparavant qu'il suit prescrivit (*sic*) sur la pièce à nous demandée. Nous avons ordonné qu'il soit informé de la distance du lieu de l'église paroissiale et du manoir Principalement en temps d'hyver et par le sieur Doyen de Pavilly assisté de deux témoins synodaux ou en leur absence de deux messires curés issue de messe paroissiale la cloche sonnante l'information faire rapportés ensemble le contrat de fondation en bonne et due forme et le procès verbal de l'issu d'yceux

« Fait à Rouen en mon palais archiepiscopale le premier jour de juin 1653 ».

Fr. archevesque de Rouen
(signé François de Harley)
Par le commandement de
Monseigneur Morange.

Le mardi 3 juin 1653 en exécution de la dite ordonnance, Lannel prêtre curé et doyen de Pavilly se rendait à Grugny et devant les paroissiens assemblés de toutes cloches sonnant « les informait sur la commodité ou l'incommodité de la distance de la dite église de Grugny au hameau de Bosc Fol Enfant et la maison de M. Guérout escuier Conseiller du Roy au Parlement de Normandie et si la chapelle par luy bastie » n'apportait aucun préjudice à la dite église des paroissiens.

Le rapport se continue ainsi qu'il suit : « Lesquels venant assuré qu'il y avait un quart de lieue de plus de distance de la maison du dit Sr Guérout et qu'il fallait passer en grande campagne et une rue continuant viron cinq à six cents pas qu'il est très difficile et particulièrement en temps d'hyver, ce qui fait qu'il est presque impossible au dit Sr Guérout ny à sa famille de venir entendre la messe en la dite paroisse de la dite chapelle. Nous nous sommes acheminé de la dite église à la maison du Sr Guérout et avons trouvé une rue continuant viron 5 à 600 pas qui nous apparut très difficile et qui dans le temps d'hyver est inaccessible ainsi qu'il m'a été certifié, puis nous avons passé par la dite longue campagne contenant viron un quart de lieue à parvenir à la maison du Sr Guérout avons trouvé une maison fermée de murailles de briques contenant viron 300 pieds carrés en laquelle avons trouvé un grand bastiment accompagnés de 4 autres étant aux 4 coins de la dite cour. L'un desquels avons trouvé basti de forme de chapelle voutté et lambrissé. Ce bastiment contenant 25 pieds de longueur sur dix huit de largeur de plusieurs matériaux près du dit bastiment aux fins de l'achèvement d'ycelle que ainsy avons trouvé séparé de la maison et aultres bastiments de viron cent ou six vingt pieds et n'avons rien trouvé qui puisse empecher que le divin service n'y soit célébré à l'ordinaire. A laquelle information avons procédé pour l'absence des témoins synodaux en présence de nobles et discrettes personnes Messire François du Chastel prêtre curé de la dite paroisse et messire discrète personne Leblanc prêtre curé de Clères, Messire J. Legrand prêtre chapelain de la dite paroisse de Grugny et de Nicolas Lefebvre laboureur, Jean Dormal, Georges Renard, Georges Girault tous laboureurs et paroissiens de la dite paroisse lesquels avec nous les an. jour. susdits (*sic*). Lannel. Duchastel. Leblanc ».

En conséquence Guillaume Guérout signait le 10 juin 1653 un acte par lequel il dotait la dite chapelle de 12 livres de rente annuelle et perpétuelle « à prendre et avoir en privilège et spécial hypothèque sur le plus clair revenu de la dite terre du Bosc l'Enfant » à la condition d'y célébrer 12 basses messes « aux jours et temps qu'il plaira au dit Sr Guérout ».

Voici maintenant le texte de l'autorisation d'établissement de la chapelle dans le manoir du Bosc Fol
Enfant ⁷:

"Franciscus misericordiam divinam archiepiscopus Rothomagensis
magistri marenensis Primatus universis presentis littere
variuspatoribus salutem et benedictionem.
"Episcopus est proinde religiosa totaque unum
sibi privata auctoritate conditum potest, propter unum
temporemque exigentiam divinam adducere obsequis,
ut multiplicatis per orbem orationum lacrimis
fidelium pietas augetur et vera religionis status.
Unde etiam dignitatis instructus ornatum - inter bene-
dictionis percipit incrementum. Hinc ut quod nos co-
rum - fidelium vota ad id tendentia tanto promptius
et instantius praevenimus et prosequimur adjuvando
quanto, exultantius in multorum utilitatem transita.
rum dignum est, quodque in personarum gradu me-
ritoque spata? propterea indulgetur. - Cum igitur
immensa Dei benignitas que in omni re et personarum

operatur, scribitur a clarissimo Rottenmagister Gualtero
Gueronle in parlamento Rothomagensis consilii
Berotum exultavit affectum, ut in proprio seu ma-
nerio mobili de Bosc-enfant in parochia de Grogny
inter decanatus de Parvillea sito novum
quendam sacellum seu oratorium construeret, in quo
supra ejusdem manerii ab ecclesia parochiali dic-
tae parochiae de Grogny distinctam et gravem
itaque difficultatem maxime vero huiusmodi tem-
porate, sanctissimum missae sacrificium de nostra
licentia quam de super libello supplicis ~~dicti~~ ex-
petendam celebrare curare pariter et audire posse,
cum petitioni benigni annuentes et postquam
expressum verbali archiepiscopo seu decano nostri
honorabili loci prece remittitur ut de eadem
locutionis seu conditionis de super dicto de un

⁷ Archives du secrétariat de l'archevêché de Rouen.

interis et rebellantibus regis de die decima junii
ultimū preteriti nobis tunc superque constitit idcir-
co huiusmodi sacelli seu oratorii constructionem et
appretum tantarimus et approbarimus, laudamus
que et approbamus per presentes. ac idcirco sanctissi-
mam nostram sacrificium per sacerdotem canonum et
approbatum super altare portatile consecratum, idem
oratorium ejusque familia et in dicto manerio Inc.
venares duntaxat, quosvis visum fuerit expedire
celebrare. curare atque devote et reverenter ritum
littere ac libere voleant ad majorem dei laudem
et gloriam suamque conuenimus et facultatem
per eandem presentes impertimur ita tamen in
omnia preta ordinem publicum ac canonicum fiant
in hunc contra statuta ac sanctiones dicta contra
hanc diocesis.

Datum Ruthomagi in palatio nostro archiepo.
kalendi anno domini millesimo sexcentesimo quin-
quesimo tertio die vero decimo octavo Augusti
(signatum)

Tr. Archiepiscopus Ruthomagensis
(Fr II de Harley)
et infra
de mandata domini. domini mei
Moreau (1)

On remarquera l'intonation du texte latin qui rappelle celui des chartes bien que cette pièce ait été rédigée au XVII^{ème} siècle époque de renaissance des études des langues classiques.

Les deux enfants Guérout ajoutèrent suivant l'usage du temps à leur nom patronymique des désignations plus aristocratiques. L'aîné fut le chevalier François Guérout de St Aubin, le cadet l'écuyer Antoine Guérout de la Conterie.

L'existence d'un Charles Guérout maître de la monnaie à Rouen qui semble appartenir à notre famille mérite d'être signalée car il possédait en cette ville rue St Nicolas l'Hôtel de la Loupe qui était tenu envers la paroisse de St Maclou d'une redevance particulière à savoir : « d'apporter chaque jour de l'année à perpétuité vers 6 heures du matin 3 demi ons de vin vermeil pour servir aux messes ... ». C'est en vain qu'il plaida en 1602 pour se faire décharger de cette obligation journalière et la transformer en fourniture annuelle par poinçons qu'il proposait de faire.

Après le décès de Guillaume Guérout arrivé en 1682, le domaine passa successivement aux mains de son fils François sur lequel nous ne connaissons rien d'intéressant, puis à son petit fils Louis François qui en ayant pris possession le 25 août 1735 se mit en devoir de rebâtir le manoir familial. Cette grosse dépense s'explique fort bien car le nouveau possesseur venait de recueillir outre la succession de son père, celle de Messire Antoine Guérout écuyer sieur de la Conterie son oncle et sa situation personnelle mettait sa maison sur un grand pied.

En juillet 1758, il demanda à être autorisé provisoirement, c'est-à-dire pendant la reconstruction de la chapelle édifiée on s'en souvient par son grand père en 1613 à faire dire la messe dans un appartement

plafonné au bout de son château et à ces fins il sollicite la bénédiction de cet appartement. L'architecte Guillaume Noel assista à la visite faite par le curé de Grugny Pierre Pinel.

En 1740, les travaux sont terminés, le même curé vient recevoir la nouvelle chapelle, il la décrit à Monseigneur de Saulx Tavannes, dans un rapport que voici : « L'an 1740, le 12 juillet, nous Pierre Pinel prêtre curé de Grugny accompagné de maître Guillaume Bigot prêtre que nous avons pris pour nous servir de greffier et des témoins sousignés en vertu de la soumission a nous adressée par Mons. l'archevêque suivant son ordonnance étant au bas de la Requête à lui présentée par M. Louis François Guérout de St Aubin premier président du bureau des finances et chambre du domaine de la généralité de Rouen, en date du 6 du présent mois et an. Nous sommes transportés en son château à Grugny pour examiner la nouvelle chapelle qu'il a fait construire dans sa cour d'honneur en lieu et place de l'ancienne qu'il a été obligé de faire démolir faisant partie des augmentations qu'il a fait faire à son dit château. On nous a conduit dans un bâtiment détaché, élevé en briques ou en la dite chapelle sur laquelle il n'y a aucun appartement et ne peut même y en être pratiqué ; le dit bâtiment couvert en ardoises du côté de la cour d'honneur et en tuilles du côté d'un clos, le comble surmonté d'une lanterne ou clocher couvert en plomb. Cette chapelle ayant en dedans trente pieds de longueur dix sept pieds 1/2 de largeur et vingt pieds de hauteur sous voûte, percée de 4 croisées garnies en carreaux de verre dont deux des dites croisées éclairent la voûte et les deux autres garnies en dehors de barreaux de fer sont placées aux deux côtés de la contretable. La dite chapelle lambrissée dans son pourtour à la hauteur de huit pieds. Le restant des parois intérieures et la voûte enduite de plâtre et couronnés d'une corniche et le plancher pavé en pavés rouges hexagones. Nous avons aussi remarqué que la contretable⁸ et l'autel sont de bois de chesne de Hollande proprement travaillé et sculpté au milieu de laquelle contretable est placé un grand tableau où est peint une Croix et que sur le dit autel est une nappe sous laquelle est placée une pierre bénite et sur le gradin est posé une niche doré (sic) dans laquelle est un crucifix et aux côtés quatre chandeliers et deux bras dorés, que la dite chapelle est décorée, décentement accomodée et pourvue abondamment des ornements, vases sacrés, livres nécessaires pour y célébrer la sainte messe et enfin nous avons observé en sortant du dit lieu qu'il y avait deux portes figurantes ensemble à chaque une desquelles est placée une serrure qui les ferme exactement. Dont et de tout ce que dessus nous avons dressé notre présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de raison en présence de messieurs Charles François et Jacques François du Chatel Escuyers Seigneurs de Sainte Geneviève et des sieurs Charles Charles Le Bailley, Guillaume Durand, Pierre Bultel, Louis Varin et Jacques Bacheley témoins que nous avons pris à cet effet et qui ont signé avec nous les dits jour et an que dessus ».

Le procès verbal est accompagné d'une supplique de Louis François Guérout de St Aubin, chevalier, Conseiller du Roy en ses conseils, premier président du bureau des finances et chambre du domaine de la généralité de Rouen aux fins de réception de la nouvelle chapelle en remplacement de l'ancienne « qu'il a été obligé de faire démolir et dans laquelle on a célébré la Sainte Messe depuis un temps très long ».

L'archevêque de Rouen ordonna d'informer à ce sujet. Ce fut Bridelle vicaire général qui s'en chargea le 6 juillet 1740. Louis François Guérout de St Aubin, avait été nommé premier président le 24 avril 1733 et c'est même à propos de sa réception qu'il fut arrêté qu'à l'avenir lorsqu'un des Messieurs des Finances serait reçu, il aurait à se mettre à genou sur un coussin en posant les deux mains sur le livre des évangiles.

Ce fut lui qui signa l'ordonnance de largeur et d'entretien des routes⁹. Le 25 juin 1737, il avait procédé à la réception de Monseigneur de Luxembourg à Rouen.

Les registres de catholicité nous révèlent que le 2 septembre 1743, eut lieu dans la chapelle du château la solennelle union de sa sœur noble dame Catherine Guérout de St Aubin veuve de messire Edmond de Caville de Palme avec Messire Marie Louis Baudouin du Thil chevalier seigneur et patron de Doudeauville, Aubergeon, Grumesnil et autres lieux, conseiller aux requêtes du Palais à Rouen, y demeurant rue du Château, paroisse St Godard.

Par acte de vente en date du 7 mars 1759, le domaine du Bosc Fol Enfant passa aux mains de Louis Le Jardinier négociant à Rouen qui eut trois enfants. L'ainé Louis succéda à son père dans son commerce et dans la possession du château. Il fut administrateur de l'Hôpital Général et officier des Bourgeois de la ville

⁸ Le mot contretable est ici mal employé. Il désigne habituellement le devant d'autel (antependium). Le retable au contraire s'applique au dessus de l'autel.

⁹ 24 pieds pour les chemins royaux. 16 pieds pour les chemins publics et 8 pour ceux de traverse.

et habitait, paroisse de Notre Dame de la Ronde. Il avait épousé Catherine Thérèse Dumesnil dont il eut une fille Catherine Marie Rosalie qui épousa Fiquet de Normanville marquis après fortune faite comme tenancier de l'Hôtel du Cygne à Tôtes.

¹⁰Le second enfant, Nicolas Le Jardinier écuyer seigneur de Grigneuseville était conseiller du roi, correcteur des comptes.

Le troisième Robert André Le Jardinier du Quesnot également négociant à Rouen rue aux Ours n° 95 épousa Marie Julie Le Jardinier.

La charge de Premier Président de François Guérout de St Aubin qui rapportait 48000 livres fut revendiquée le 6 février 1761 comme un droit successoral par un sieur Robert de St Victor, conseiller au Parlement, héritier de Mademoiselle de St Aubin sœur du dit Président qui épousa à seize ans et demi le fils de son voisin de campagne Messire Jean Fiquet de Normanville qui passait plusieurs mois d'été à son château de Tôtes. Cette jeune personne devenait ainsi la nièce de la belle et spirituelle femme de lettres Fiquet du Bocage.

Hélas ! cette union ne dura que trois mois et voici ce que dit de notre jeune châtelaine le livre de raison de son beau-père¹¹ : « Elle était grande, bien faite, d'un caractère aimable, caractère qui promettait beaucoup ». Son décès attribué par le manuscrit à une « pulmonie » fit plus tard passer le domaine de Bosc Fol Enfant à son oncle Robert André Le Jardinier du Quesnot, greffier en chef de la Monnaie de Rouen, qui l'augmenta notoirement en mars 1798 par l'acquisition faite au duc de Béthune Charost seigneur de Clères de deux autres fermes sises aussi à Grugny.

Le 3 avril 1792, une lettre du district de Rouen, prévenait le citoyen Le Jardinier du « trouble » auquel il s'exposait en souffrant le rassemblement qui se fait dans sa chapelle domestique. S'agissait-il de réunion anti-révolutionnaires ou d'autre genre, nous ne saurions préciser.

En mars 1793, il obtint main levée de la saisie d'un cheval qu'il prétendait indispensable à son exploitation, que les commissaires du district lui avaient réquisitionné pour le service des armées.

Le château change encore de possesseurs par suite du mariage de Marie Julie Le Jardinier avec Adrien Bezuel ancien conseiller au Parlement de Normandie. Ce dernier fut écroué le 23 décembre 1793 à l'âge de 34 ans à la prison St Lô de Rouen où il resta 10 mois et 8 jours. Pendant cette détention on lui saisit même ses livres parce qu'ils portaient ses armoiries « de gueules à 3 fasces d'argent accompagné entre les 2 premières et la 3^{ème} d'une croisette et en pointe d'un chevron le tout d'argent ». Parmi ces ouvrages se trouvaient les Caractères de Théophraste.

Pendant un séjour qu'il faisait chez sa belle-sœur au château de Fol Enfant, Charles Etienne Le Marcher de Longpré seigneur d'Haussez ancien maître en la Cour des Comptes aides et finances de Normandie, père du baron d'Haussez ministre de la marine, y décéda le samedi 23 juin 1910.

Les Bézuel eurent une fille, Caroline, décédée à Rouen le 2 avril 1869, Rue de la Chainé n° 22, qui épousa Armand Alexandre de Montlambert né au château de Montlambert commune de Catenay, canton de Buchy. Il descendait de Jean Charles, écuyer, seigneur de Montlambert, copropriétaire et seigneur de Catenay, Conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, contrôleur en la chancellerie né le 4 mai 1745 et marié le 30 mai 1775 à Marie Henriette Françoise Fiquet du Clariel.¹²

Armand de Montlambert mourut à 69 ans au Fol Enfant en 1851. Le château devint alors la propriété de Mr Arthur de Montlambert dont voici les armoiries : « d'argent à une montagne de six coupeaux de sinople, au chef de gueules chargé de trois merlettes au champ timbré d'une couronne de marquis avec support de deux levrettes ».

En 1833, nous apprennent les registres de l'Etat civil de Grugny, eut lieu le mariage de Louis Aimé François le Gonidec de Penlan avec demoiselle Albertine Alexandre de Montlambert née à Rouen le 12 juin 1812.

Les terres de Bosc Fol Enfant s'étendaient sur les communes de Grugny, Ormesnil et la Houssaye Béranger. Un partage opéré en 1869 entre les cinq enfants issus des unions dont nous avons parlé, amena

¹⁰ Cf. Edmond Spalikowski. La vieille « hostellerie » normande de Tôtes.

¹¹ Ce précieux manuscrit est aux mains de Mr le Comte du Bellay qui a bien voulu nous le communiquer. L'analyse d'ailleurs en a été faite par Mr Georges de Beaurepaire dans une étude publiée à l'occasion du Millénaire de Normandie.

¹² Magny - Nobiliaire de Normandie.

des morcellements de sorte que Arthur de Montlambert ne posséda plus que la partie dans laquelle est compris le château.

En 1905, Mr le Gonidec cédait son domaine au département de la Seine Inférieure pour y installer l'Etablissement actuel d'assistance.

De nos jours l'édifice seigneurial est encore assez bien conservé. C'est une construction du XVIII^{ème} siècle, en briques avec corps de logis central recouvert d'un haut toit d'ardoises à 4 lucarnes et orné d'un fronton triangulaire autrefois sculpté où étaient représentées des armoiries surmontées de la couronne de marquis. Celles-ci ont été grattées, on ne sait pour quelle raison, sans doute par les Le Gonidec. Elles sont cependant encore entourées d'un motif ornemental de style Louis XV.

Le château est flanqué de deux ailes en prolongement du corps central avec mansardes, et de chaque côté en retour d'équerre un bâtiment surmonté d'un campanile. Dans l'une de ces annexes, se trouve l'ancienne chapelle lambrissée, aujourd'hui désaffectée qui renferme néanmoins l'autel, la tribune seigneuriale. Cette dernière était éclairée par un vitrail encastrant dans la partie basse les armoiries des Mallet de Graville.

Louis Mallet Comte de Graville avait épousé Magdeleine de Jauche Bouton, veuve de Charles de Fontaine Martel, seigneur de Clères décédé en 1748. Il est probable que c'est en l'honneur de ce comte devenu par son mariage seigneur suzerain du Bosc Fol Enfant que ses armes avaient été peintes sur verre. Elles n'ont pas été conservées, mais il reste un fragment de la partie haute renfermant deux petits médaillons de 0.25 centimètres sur 0.19, sorte d'émaux, représentant l'un un vieux chevalier debout les mains jointes sur la poitrine, les yeux au ciel, la longue barbe flottante, la tête nimbée et coiffée d'un casque à lourd cimier, le haut du corps revêtu d'une armure, mais chargé de chaînes tandis que le bas est recouvert d'une robe de bure avec chapelet à la ceinture, les pieds munis de sandales. A terre git une couronne de marquis.

Nous croyons que cette peinture fait allusion à une légende relative à un sire Martel de Bacqueville délivré pendant les croisades par l'intervention de St Léonard. L'artiste s'est souvenu que les Fontaine Martel de Clères et les Martel de Bacqueville ne formaient qu'une seule famille.

¹³L'autre médaillon représente une sainte nimbée, couronnée à l'antique, tenant du bras droit une palme et un livre ouvert, appuyant son bras gauche sur une épée. A ses pieds se voient une roue dentée et le buste d'un homme barbu couronné, armé d'un glaive.

Signalons qu'il existe dans l'église de Grugny, une sainte Trinité figurée avec le même personnage à ses talons, mais à Bosc Fol Enfant il s'agit de Ste Catherine d'Alexandrie terrassant l'hérésie.

Les deux pièces principales du rez de chaussée renferment quelques détails intéressants : boiseries, moulures du XVIII^{ème} siècle, peinture représentant des attributs champêtres, belle cheminée de marbre, avecâtre et contrecœur historiés. Tout ceci malheureusement n'a pas été épargné par le temps qui a exercé de profonds ravages, notamment sur les boiseries.

Un beau parc s'étend devant la façade sud du château et le jardin de la cour d'honneur voit toujours fleurir les roses entre les murs de briques de l'enceinte. N'oublions pas de signaler les splendides avenues qui sur deux côtés entourent le domaine et les vénérables tilleuls qui avoisinent les parterres, protégeant de leur ramure la douce demeure contre les terribles vents d'ouest et du nord. La circonférence de l'un des plus gros tilleuls atteint 5 m 08 à 1 m du sol. La forme de l'arbre est celle d'un gigantesque candélabre dont la branche primaire à 3 m 50 de grosseur. A cinq mètres de ce tilleul s'en trouve un second moins pittoresque qui mesure néanmoins 1 m 50 de circonférence à 1 m du sol. « On peut attribuer au premier l'âge approximatif de 250 ans, au second 200 ans. Tout deux sont en pleine vigueur ». ¹⁴

Grâce à ce décor le domaine conserve un air de grandeur et de tout cela il se dégage un certain charme qui fait déplorer la mort lente de ces demeures du temps passé.

Famille Nobles de Grugny

¹³ Cf. Edmond Spalikowski - Le Vitrail de l'Ancienne Chapelle de Bosc Fol Enfant.

¹⁴ Edmond Spalikowski. - Un Tilleul Géant - Petites Nouvelles de Pavilly - 9 avril 1914

D'autres familles nobles avaient élu résidence à Grugny, indépendamment des châtelains du Bosc Fol Enfant.

Ce sont les Du Chastel et les Bugard de la Salle. Nous possédons malheureusement peu de renseignements sur les événements les concernant et forcément leur histoire sera brièvement contée.

Famille du Chastel :

M. de la Galissonnière chargé de la réformation de la noblesse en 1666 rédigeait ainsi qu'il suit la note concernant les du Chastel.

« Pierre du Chastel sieur de la Bucaille, demeurant à Hugleville en Caux. Louis du Chastel sieur du Mesnil à Saint Victor l'Abbaye. Charles et Isaac, l'aîné de la famille sieur de Gribouval à Grugny et Sommery. Antoine du Chastel sieur de Fonteleru et Anthoine demeurant en Angoumois, paroisse de Cellepont portent pour armes :

« D'or à trois tours de gueules à la bordure d'azur pour les cadets. Support, cimier, levrettes ».

Renvoyé au Conseil le 20 avril 1667 comme ne justifiant pas la filiation de Jean, et qu'il y a une addition en interligne, au traité de mariage du 5 avril 1635. Ils ont nonobstant été confirmés le (Le manuscrit n'indique pas la date)

Feu Mr Lemarchand écrit à son tour : « La famille du Chastel habitait à Grugny un manoir situé contre l'église et qui est aujourd'hui la maison d'habitation d'une ferme appartenant à Madame la Baronne O. de Milleville, née de Montlambert ». - Nous pensons qu'il s'agit de celle appartenant à Mr Canville père.

Le premier curé de Grugny dont nous trouvons le nom pour la première fois sur les registres de catholicité remontant à l'année 1672 s'appelait l'abbé François du Chastel.

Nous trouvons encore dans les dits registres :

1672 - 27 juillet. Baptême de Jeanne du Chastel fille de Jacques du Chastel écuyer et de Damoiselle Antoinette de Helbaut.

1679 - 12 septembre. Inhumation dans la nef de l'église de Grugny du corps de Madeleine Le Corruyer, veuve de Jacques du Chastel escuyer.

1682 - 18 juin. Inhumation dans le chœur de l'église du corps de Messire François du Chastel, ancien curé décédé à l'âge de 86 ans.

1690 - 25 février. Inhumation dans l'église du corps de Damoiselle Marguerite ? veuve de feu du Chastel escuyer Sr du Saussey.

1713 - 8 juillet. Baptême de Catherine Madeleine du Chastel fille de Charlle (sic) du Chastel escuyer seigneur de Canchy et Patron de Sainte Geneviève et de dame Marie Anne Le Lanternier.

Sont encore baptisés à Grugny comme enfant des mêmes :

1714 - 22 juillet. Charlle François du Chastel.

1717 - 31 mai. Jacques François du Chastel.

1718 - 28 mai. Marie du Chastel.

1719 - 1^{er} mai. Philippe du Chastel.

1720 - 25 mai. Marguerite Adrienne du Chastel.

1721 - 4 octobre. Marie Françoise du Chastel.

1723 - 15 janvier. Jean Baptiste Louis du Chastel.

1724 - 3 avril. Geneviève du Chastel.

1725 - 23 octobre. Elisabeth du Chastel. Cette dernière mourut à Grugny en 1726 et fut inhumé le 22 septembre.

1760 - 14 avril. Inhumation de Messire Charles du Chastel écuyer, sieur de Valfontaine et de Sainte Geneviève, ancien capitaine d'infanterie décédé le 12, âgé de 86 ans laissant deux fils : Charles François du Chastel écuyer, Sr de Valfontaine et Philippe du Chastel écuyer, sieur de Botaquet nés tous les deux à Grugny, le premier le 22 juillet 1714 et le second le 1^{er} mai 1719.

1762 - 10 janvier. Du Chastel de Canchy assiste à l'inhumation faite à Grugny de Charles Marc Antoine de Bugard écuyer sieur de la Salle, décédé le 8.

Famille de Bugard de la Salle :

Voici les quelques renseignements recueillis dans les registres de catholicité concernant cette famille :

1695 - 13 septembre. Mariage de Nicolas Pierre de Bugard escuyer, sieur de la Salle avec Damoiselle Anne Rossignol.

1697 - 3 janvier. Baptême de Marie Anne de Bugard leur fille.

1698 - 15 juillet. Baptême de Charles Marc Antoine de Bugard leur fils, né le 8. Le parrain fut maitre Charles Rossignol du Ménillet « avocat au Parlement de Paris ». Le Ménillet était un hameau de Grugny, on peut se demander si le parrain tirait son nom de ce hameau.

1701 - 3 mai. Baptême de Jacques Nicolas de Bugard.

1703 - 26 septembre. Baptême de Madeleine de Bugard.

1710 - 21 mars. Baptême de Pierre Nicolas de Bugard. Le parrain fut son frère Charles Marc Antoine de Bugard et la marraine Catherine de Boot.

1711 - 26 octobre. Baptême de Françoise Elisabeth de Bugard qui eut pour parrain Haut et Puissant seigneur Messire François Martel Chevalier Seigneur Comte de Clères et de Grugny, Châtelain de Bellencombre, Baron d'Arcy, seigneur de Croixmare et autres seigneuries. Il signe sur l'acte : « Le Comte de Fontaine Martel ».

1724 - 24 mai. Inhumation de Nicolas Pierre de Bugard Sieur de la Salle, âgé de 54 ans.

1762 - 10 janvier. Inhumation de Charles Marc Antoine de Bugard, écuyer, sieur de la Salle, fils du précédent décédé le 8 en présence de Nicolas Pierre Bugard écuyer, sieur de la Salle, Frontin de la Jozerie et du Chatel de Canchy. Lemarchand dans ses notes manuscrites indique que « Nicolas Pierre Bugard de la Salle était de la paroisse du Bocasse. Quant à Frontin de la Jozerie ce devait être Jean Baptiste Alexandre François Dominique de la paroisse d'Ormesnil lequel fut parrain d'un enfant Pimont à l'église de Bocasse, le 28 novembre 1785 ».

An IX - 29 prairial. Mariage de Aimable Désirée Bugard de la Salle, fileuse de coton avec Pierre Marie Dumont, compagnon menuisier. [Ici nous soupçonnons un drame de famille. Sans doute la Révolution avait elle contribué à ruiner les Bugard obligeant une descendante à exercer la profession de fileuse].

En l'an XIV, nouvel avatar, la noble déchue mit au monde une fille illégitime Aimable Françoise Bugard de la Salle, inscrite au nom de sa mère, le mari de cette dernière Pierre Marie Dumont alors déclaré dans l'acte « absent depuis trois ans ».

Enfin elle meurt le 8 février 1828. La vente de la propriété des Bugard avait du avoir lieu pendant les orages de la Révolution, car dans un bornage du 3 novembre 1798, on trouve « que Nicolas Havard, de la commune de Grugny était requéreur des biens ayant appartenu aux héritiers de Bugard de la Salle et qu'il traitait à ce titre avec Mr de Béthune Charost, possesseur de la terre de Clères ».¹⁵

Ainsi disparurent les derniers représentants des familles nobles de ce village qui devait se démocratiser de plus en plus. Le château devint annexe d'hospice, les manoirs devinrent fermes.

La charrue en ouvrant le sillon d'argile ne soulève que poussière, l'habitant ne sait rien des mœurs d'autrefois, et les noms des aïeux ne revivront plus dans le cerveau des enfants, à moins que ces derniers ne lisent par hasard ces fragments arrachés aux archives.

L'église et la Paroisse

Avant la Révolution française la paroisse de Grugny dépendait du grand archidiaconé de Rouen et de l'un des huit doyennés de Pavilly. Elle fut réunie pour le culte en 1816 à la Houssaye Béranger, à laquelle elle est restée depuis.

¹⁵ Notes manuscrites de feu Lemarchand.

L'église même est une humble construction de silex et de pierres qui a du surgir du sol au XIII^{ème} siècle, mais de telles modifications y ont été apportées aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles, que rien ne rappelle plus l'époque qui l'a vu naître.

On y voyait encore récemment une litre seigneuriale comprenant 8 écussons semblables, les intempéries l'ont effacée.

Orientée logiquement à l'est, bornée par un mur qui longe la route de Grugny à St Victor et clos l'ancien cimetière, elle est surmontée d'un pittoresque clocher d'ardoises qui s'incline vers l'ouest comme s'il voulait lutter contre les vents de mer.

Elle comprend 3 parties placées dans le prolongement les uns des autres. La première renferme la nef et mesure extérieurement 11 m 10 sur 8 m 33, la seconde où se trouve le chœur à 9 m 50 sur 6 m 60 et la troisième transformée en sacristie 5 m 20 sur 2 m 35. La hauteur de la nef est de 6 m 18 et celle sous plancher du clocher 3 m 30. Ce dernier s'élève environ à 20 mètres. Il renferme une cloche sur laquelle se lit l'inscription suivante : « J'ai été bénie par M. Léopold Augustin Holley curé de la Houssaye Béranger et nommée Marie Antoinette par M. Jean Armand Alexandre de Montlambert par demoiselle Marie Antoinette Alexandre de Montlambert sous la gestion de M. François Dormeny maire de Grugny. Caplain fondeur à Ronlin-Madame en 1820 ».

La porte d'entrée dont la menuiserie date du XVII^{ème} siècle est protégée par un petit auvent à 5 pans reposant sur 2 contreforts. Sur le linteau sont sculptés ces mots :

ENTRES - IHS - ADORES

Le pavage est en grand carreaux de terre cuite à belle marbrure vernissée de 0.28 de côté, et se trouve en contrebas. Cette sorte de pavage a été attribuée à la fabrication rouennaise entre Abaquesne et Poterat.

La nef voutée en bois, blanchie à la chaux est dépossédée d'un sommier qui a été remplacée par un tirant de fer. Elle est éclairée par des vitraux en verre blanc. A droite de l'entrée se voit une statue en pierre de St Barbe (?) dans le goût du XVI^{ème}, à gauche St Sébastien. On sait que ces derniers jouissaient d'une vogue excessive ; la première protégeait contre la mort subite et la foudre et le second St Sébastien des épidémies. « On a prétendu avec infiniment d'ingéniosité, dès le XVI^{ème} siècle, que les coups frappés par la peste avaient éveillé dans des imaginations encore à moitié païennes le souvenir des flèches lancées jadis par les dieux irrités : Saint Sébastien que les bourreaux avaient criblé de flèches sans pouvoir le tuer, semblait donc le protecteur naturel du chrétien dans les temps d'épidémie ». (Emile Mole. L'art religieux à la fin du moyen âge en France. p. 194 - Cahier Caractéristique des Saints. Tome II p. 661)

Dans le creux du bénitier de gauche est posée une écuelle en faïence de vieux Rouen.

Les fonts baptismaux ont été enlevés à la suite d'une querelle qui, nous dit-on, se serait élevée entre le dernier châtelain du Bosc Fol Enfant et son curé, au sujet du baptême de l'enfant de ce propriétaire. Le pasteur ne voulant pas célébrer la cérémonie aurait fait arracher nuitamment les fonts, que l'on voit dans le cimetière en face du portail, recouverts de lierre et d'herbe folle, laissant voir sous la main indiscreète qui les dépouille de ce manteau de belles moulures du début du XVI^{ème} siècle.

Du côté de l'Evangile se trouve la chapelle de la Vierge, du côté de l'Epître celle de St Nicolas.

Dans le chœur remanié dans le style néo-grec, l'autel est surmonté d'un retable avec deux colonnes et fronton, orné d'un tableau représentant le Baptême du Christ peint dans la manière de l'Ecole du XVII^{ème} siècle par le curé J.B. Bénard qui a signé en bas la toile. On y distingue encore les armoiries des Fontaine Martel.

Deux vitraux modernes dont l'un a été offert par la confrérie de Ste Avoye en 1901, éclairent le chœur. A droite de l'autel se voit une représentation de Ste Avoye qui attire chaque année le dimanche de la Trinité de nombreux pèlerins. Bien que l'église soit dédiée à la Ste Trinité dont on voit une représentation naïve dans une niche du côté de l'Evangile et que nous considérons plutôt comme une Passion du Père¹⁶, la véritable patronne est Ste Avoye ou Hedwige. La légende vient que cette sainte enfermée dans une tour crénelée ait été alimentée de pain et d'eau par la Vierge qui la secourait par l'ouverture grillée. Ainsi la sainte est-elle représentée dans une prison et servie non plus par la Vierge mais par les anges. Il n'est pas rare de voir sur le rebord du socle des fragments de pain déposés par quelque crédule pèlerin qui ne peut se faire dire les évangiles pour les maux d'estomac, ainsi qu'il est d'usage le jour de la Trinité au pèlerinage

¹⁶ Cf. Edmond Spalikowski - [Note sur un groupe sculptural du XVIème siècle de l'église de Grugny.](#)

annuel. Ceci explique encore l'invocation suivante : « Grande sainte Avoye, mère de la Très Sainte Trinité (sic), délivrez-nous du mau de la rate ». Si la théologie reçoit ainsi un rude assaut, le pèlerin par contre se croit guéri en sortant.

De l'autre côté de l'autel (côté de l'Épître) est apposée la statue de Ste Ursule terrassant l'hérésie ? représentée par un roi maure. Enfin mentionnons sur le mur du côté sud, celle de St Adrien en guerrier tenant dans la dextre une épée, dans la main gauche un bloc, le saint très populaire spécialement en Picardie, Normandie et dans les Flandres était également invoqué contre la mort subite, et à partir du XIV^{ème} siècle contre la peste.

Pourquoi porte t'il un bloc dans sa main ? Sans doute en souvenir de son supplice, le bourreau lui ayant brisé les cuisses sur une enclume, tandis que sa femme déguisé en homme soutenait son courage¹⁷. Il s'agissait donc d'une enclume grossièrement représentée. Cette statue semble remontée au XVI^{ème} siècle.

Dans la sacristie le plafond en forme de lambris de chêne à serviettes plissées provenant sans doute du chœur. Près de la porte d'entrée est appendu un petit bénitier en faïence de Rouen du XVIII^{ème} siècle.

Le cimetière aujourd'hui abandonné a été réconcilié en 1423 (On ne sait à la suite de quelle profanation ou de quelque autre événement grave) (ADSM G 1396).

On y voit adossé contre le mur sud le tombeau du dernier curé de Grugny dont on déchiffre difficilement l'inscription. Il s'agit de l'abbé Guillaume Adrien Leleu curé de la paroisse en 1791, frère du Juge de Paix de ce nom.

*
* *

La nomination des curés sous l'ancien régime appartenait au patron ou seigneur. L'archevêque n'avait qu'un droit de récusation. La haute et puissante famille de Clère conserva pendant près de sept siècles ce privilège.

Grâce aux patientes recherches de Lemarchand, ancien maire de Clères qui accumula des documents sur cette famille et sur les communes du canton¹⁸ nous pouvons succinctement rappeler la suite des seigneurs de Clères qui jouirent du droit de présentation à la cure de Grugny.

Mathieu sire de Clères descendant des guerriers normand qui vivait au XII^{ème} siècle ouvre la liste. Au sujet de la présentation de la commune voisine qui lui était réservée¹⁹ il eut des démêlés avec l'abbaye de St Amand. C'est lui qui fonda en bas du village d'Ormesnil le prieuré de St Sylvestre, dont la grange Depinay est un vestige.

Son fils également dénommé Mathieu recueillit ce privilège et puis son petit fils Jean I et son arrière petit fils Jean II pour lequel la terre de Clères fut érigée en baronnie. Du mariage que ce dernier contracta avec Marie de Harcourt naquit Philippe de Clère qui ayant convolé à son tour avec Jeanne de Meulan riche héritière devint l'un des plus puissants seigneurs de cette lignée. L'histoire le dépeint violet et processif. Il présenta du commencement du XIV^{ème} siècle à 1346. Son fils Georges I à sa mort fut chef de la maison et des armes qui étaient « d'argent à la fasce d'azur diaprée chargée d'un aigle esployé à deux testes d'or accompagné de deux lyons rampants affrontés de même ».

Il passa sa vie à guerroyer et eut des enfants de 3 lits légitimes sans compter ses descendants naturels. Sa domination dura 60 années de 1346 à 1406.

Son fils aîné Georges II lui succéda de 1406 à 1444. Mais étant mort sans postérité le domaine et le droit de présentation passèrent à son neveu Georges III qui les détint de 1444 à 1506. C'est le fils de celui-ci Georges IV qui ayant épousé Anne de Brézé passe pour avoir rajeuni dans son gros œuvre le château actuel. Il présenta de 1506 à 1539, son fils Jean de 1539 à 1563, son petit fils Jacques de 1563 à 1619 et enfin son arrière petit fils le dernier sire de Clères Charles qui ne jouit de ce droit que sept ans de 1619 à 1629 et mourut sans laisser de postérité mâle.

¹⁷ La légende dorée.

¹⁸ Cf. Lemarchand. Les Seigneurs de Clères. (Sotteville. 1901)

¹⁹ La Houssaye Béranger.

Le privilège fut alors reporté par le mariage de sa fille Marie à François de Fontaine Martel qui l'exerça jusqu'en 1666, époque à laquelle il passa à leur fils Charles Martel qui le transmis 3 ans après au petit fils François Martel. Mais celui-ci étant mineur, tombait de droit sous la tutelle royale. C'est ainsi que l'on voit pendant cette minorité la présentation faite en son lieu et place par le roi Louis XIV dans la pièce que l'on va lire :

« Louis par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre a notre amé et féal conseiller en nos conseils le Sr archevêque de Rouen, salut, étant informé des bonnes mœurs, piété, probité, capacité et autres vertus et qualités de M^e Adrien des Haquets prêtre du diocèse de Rouen à ces causes et autres à ce nous mourant nous vous l'avons nommé et présenté, nommons et présentons par ces présentes signées de nostre main, pour être pourvu de la cure de la très sainte Trinité de Grugny, doyenné de Pavilly en votre diocèse vacante par la résignation que M^e François du Castel dernier titulaire²⁰ en a fait en faveur du dit des Haquets ainsi qu'il appert par sa procuration cy attachée dont le contre scel de ma chancellerie de laquelle cure la nomination et présentation nous appartient par droit de garde noble pour près le dit des Aquets (sic) l'avoir et desservir, en jouir et user aux autoritez, prérogatives, prédominances, privilèges, franchises, libertés, droits, joint profits, revenus et émoluments accoutumés et y appartenant tels et semblables qui en a joui ou dit jouir, le dit du Castel pourvu qu'il vint vingt jours après la date des présentes et que la dite résignation ait son effet dans trois mois à peine de nullité des dites présentes. Si nous mandons que le dit des Aquets vous ayez à mettre et installer de par nous en possession et jouissance de la dite cure et d'icelle ensemble du contenu cy dessus et faire jouir et user pleinement et paisiblement cessant et faisant cesser tous troubles et empeschements, les solennitez auquel cas requises gardées et observées car tel est notre bon plaisir.

Donné à St Germain en Laye le seizième jour du mois de janvier l'an de grâce mil six cent quatre vingt deux et de votre règne le XXXIX ».

Louis
Par le Roy
Colbert

Ce brevet sur parchemin figure à la liasse n° 1406 série G des Archives de la Seine Inférieure.
Au dos est la mention.

Registré et insinué au greffe des Insinuations ecclésiastique du diocèse de Rouen au L. et f° 199 le 6 jour de mars 1682 par moi greffier soussigné.

(signé) Grébauval.

La procuration n'est pas annexée et un long coup de canif dans l'angle du parchemin fait supposer que le sceau a été soustrait de l'original.

Les armes de la famille des Fontaine Martel qui nous l'avons dit sont peintes sur le tableau du retable de l'église de Grugny étaient « d'or à trois marteaux de gueules posés deux en chef et un en pointe ».

Ce seigneur qui était cornette des cheveu-légers de Becq, épousa le 20 août 1722 à 22 ans Magdeleine de Jauche Bouton Comtesse de Chamilly qui lui apporta en dot la terre de Beaumesnil (Eure) avec son admirable château, l'un des plus beaux de la province.

Quatre ans plus tard, promu maréchal de camp, il se tua dans le vallon d'Ormesnil d'une chute de cheval qu'il fit au cours d'une partie de chasse où il était accompagné du curé de Frichemesnil. C'est ainsi que s'expliquent les lettres de présentation qui suivent et que nous pensons intéressant de reproduire intégralement.

« Nous Françoise de Martel, veuve de très haut et très puissant seigneur Charles de Martel seigneur Comte de Fontaine, Bellencombre et autres lieux, Maréchal des camps et armées du Roi, demeurant à Paris en notre hotel Rue Pot de fer, paroisse St Sulpice, dame et patronne des quatre paroisses²¹, dont l'une appelée la paroisse de la Ste Trinité de Grugny, doyenné de Pavilly, diocèse de Rouen, et sur la connoissance que nous avons des bonnes mœurs et de la capacité de M^e Pierre Guillaume Adrien Leleu prêtre du dit

²⁰ Lire Du Chastel.

²¹ Clères - Bocasse - Grugny - Les Authieux.

diocèse de Rouen, ci-devant vicaire de la Houssaye Béranger et présentement vicaire de Trouville doyenné de Fauville même diocèse de Rouen, Présentons et nommons le dit M^e Leleu au d. bénéfice curé de la d. paroisse de la Ste Trinité de Grugny, vacant à notre nomination par la démission volontaire pure et simple qui a été faite du dit bénéfice par M^e Louis Le Sueur prestre ci-devant curé de la dite paroisse suivant acte de la d. démission que le d. M^e Le Sueur en a passé devant M^e Varengue et son confrère notaires royaux et apostoliques pour le d. diocèse de Rouen, le dix neuf de ce mois entre les mains de Monseign. L'archevesque de Rouen et par lui acceptée le vingt quatre de ce même mois et en conséquence consentons que sur la présente nomination ledit M^{re} Leleu se présente à mon D. seigneur l'Archevesque de Rouen ou à Messieurs les grands vicaires pour sur icelles obtenir l'institution canonique du d. bénéfice cure ci-dessus. En foi de quoi nous avons signé ces présentes et icelles fait apposer le sceau de nos armes et fait contresigner par notre secrétaire en notre hotel ce vingt sept juillet 1769 ».

Signé - Martel de Fontaine Martel.

Contresigné - de Longchamp.

Contrôlé à Rouen moyennant six livres dix sols. La présentatrice dans ces lettres ne parle pas de son second mariage avec Louis Robert Mallet Comte de Graville avec lequel elle avait convolé en nouvelles noces, puisqu'elle tenait son droit de son premier mariage. A sa mort vers 1772, il passa à sa petite fille qui avait épousé depuis 12 ans déjà le haut et puissant seigneur Duc de Béthune - Charost dont les armoiries étaient d'argent à la face de gueules au lambel de trois pendants de même.

Avec lui s'éteignit le droit de présentation à la cure de Grugny.

*

* *

Le premier curé de cette paroisse mentionné dans les pièces d'archives est Guillaume de Coulongne, dont le testament est approuvé en 1544.²²

Les registres de catholicité indiquent ensuite les noms suivants :

Du Chastel + 1672.

Adrien des Hacquets.

David Varengue 1690+ 1722.

J.B. Bénard 1722 + 24 décembre 1733.

Pierre Pinel 1735.

Ce dernier fut présenté à Marly le 19 février 1734 par le roi Louis XV tuteur de la mineure Marie Françoise Martel qui devait plus tard épouser Martel D'Esmelleville son cousin. Ce fut lui qui inaugura nous l'avons vu en 1740, la nouvelle chapelle du Bosc Fol Enfant.

Louis Lesueur 1757 à 1760.

Pierre Guillaume Adrien Leleu 1769.

Vallée (à la Révolution).

En feuilletant la liasse G 8320 des archives départementales de la Seine Inférieure, nous signalerons au passage quelques pièces intéressantes la paroisse.

Nous trouvons par exemple dans « les mémoires des pièces, titres et contrats et ornements appartenant au trésor et fabrique de l'église paroissiale de Grugny doyenné de Pavilly », un contrat passé par devant les tabellions de St Victor le 28 septembre 1660 « par lequel il appert que messire François du Chastel ptre curé de la dite paroisse en son vivant a aumosné à la dite église la somme de 8 livres de rente foncière à avoir et prendre sur les héritiers de Roger Poullain avec lequel est un contract d'acquisition que le dit sieur curé en a fait du sieur d'Orainville et un contract fait avec le dit deffunt Poullain ».

Voici maintenant un contrat du 18 septembre 1661 « par lequel le dit sieur curé a aumosné au dit trésor 14 L 2 sols 6 deniers de rente en deux parties (sic) à avoir et prendre du jour du décès du sieur curé sur les héritiers du dit Roger Poullain et Louis Poullain A charge la dite église de faire dire douze messes pour le repos de son âme et toutes en six services, un le lendemain du quasimodo de deux messes chantées et les cinq autres le lendemain des cinq feste (sic) principales de la Ste Vierge et l'on donne trente sols aux ptres pour chaque service et cinq sols au sonneur ».

²² Archives départementales de la Seine Inférieure - Fonds de l'Archevêché. G 312.

« Item un contrat de 3 L 11 sols 5 deniers de rente hypothecque passé par devant les dits tabellions de St Victor le 11 avril 1666 au dit trésor par les héritiers de Michel le Mareschal ».

« Item un contrat passé par devant les dits tabellions le 26 décembre 1676 par lequel damoiselle Madeleine le Caruyer a aumosné au dit trésor 33 livres 6 sols 8 deniers de rente à avoir et prendre sur Mons. de Muchedent son nepveu avec lequel sont sept pièces scavoir quatre en parchemin et trois en papier concernant la dite rente et la dite demoiselle à charge le dit trésor de faire dire tous les premiers mercredis du mois une basse messe et l'on donne dix sols au ptre, comme aussy de dire une haute messe le jour de St Joseph et une le lendemain de St Mathieu et l'on donne 15 sols au ptre qui le dit et cinq à l'assistant et cinq au sonneur chaque messe ».

Madeleine de Carruyer était veuve de Jacques du Chastel écuyer. Elle fut inhumée dans la nef de l'église le 12 septembre 1679.

Item deux pièces en parchemin qui font deux quittances, une signée Fidon du 3 avril 1640 et l'autre signée Igournot de Bartillac du dernier juin 1645 pour les droits d'amortissement et nouveaux acquets avec lesquelles sont quatre pièces concernant le dit droit ».

La pièce suivante concerne les ornements de l'église de Grugny vers 1680.

« Il y a un ciboire d'argent et un soleil dont il n'y a qu'un pied pour tous les deux, un calice d'argent qui est doré, une croix d'argent ». Il n'y a qu'un devant d'autel de cuir doré, deux nappes pour le grand autel et une pour chaque autel des chapelles. Dans la sacristie « un missel de Rouen et deux de Rome. Un graduel pour chanter la messe et un antiphonier pour matine et vespres, un manuel et deux processionnaires, dans les bufets trois chasubles blanches, deux noires, une rouge et une violette, deux chappes rouges, deux blanches et une noire, quatre aulbes, huit chandeliers de cuivre, une lampe et un encensoir, deux croix de cuivre ».

Signé. David Varengue A des Hacquets curé de Grugny.

Louis Poupard la marc de guill^e. (?)

Louis Levacher Collignon trésorier en charge.

D'autres bienfaiteurs avaient constitués également des rentes. Mais le trésor est obligé de faire constamment saisies et procès pour paiement d'arrérages de rentes. Par exemple en 1746, contre la nommée Marie Bénard femme Mouchel demeurant à Rouen paroisse St Vivien, dont le mari est « soldat au régiment d'Orléans, compagnie de Mr le Marquis d'Epina, actuellement absent pour le service du roy » pour paiement d'une rente de 3 livres 11 sols 5 deniers.

Précédemment le 17 octobre 1727 « le sieur Estienne Poulain bourgeois du dit Rouen y demeurant rüe et paroisse de Saint Vincent, seul fils héritier de Louis Poulain qui estait fils de Roger Poulain laisse à tiltre de fieffe et rente foncière perpétuelle et irracquittable, à discrète personne M^e Jean Baptiste Bénard prêtre curé de la paroisse de Grugny, acceptant preneur au dit tiltre pour luy et ses successeurs à la ditte cure de Grugny ou à leur refus pour ses héritiers ou ayant cause un petit héritage situé en la ditte parroisse de Grugny consistant en une maison ainsy construite qu'elle est une mesure plantée d'arbres fruitiers et close de rives plantés contenant y compris une petite portion de terre en labour estant au bout de la ditte mesure bornée d'un costé le lieu presbitéral du dit Grugny d'autre costé la veuve Guilbert d'un bout, Gilles Le Coq au droit de Jean Catteville et d'autre bout la rue de Grugny à charge de tenir et relever le dit héritage du Conté de Clère par droits et devoirs seigneuriaux et de payer les rentes et redevances seigneuriales le jour de St Michel » de payer au trésor de Grugny 15 livres et 30 livres annuelles au dit Poullain.

Plus tard en 1734 Pierre Pinel curé de la paroisse versera 100 livres d'arrérages à Estienne Poulain, pour intérêts de retard pour le fief du sieur Bénard, ayant reçu menace de poursuite faute de paiement.

Le 25 novembre 1757, Louis Lesueur nouvellement promu curé de Grugny, élisant domicile chez Me Aubry Procureur au Parlement de Rouen, paroisse de St Martin sur Renelle prend la jouissance du déport en tous fruits du bénéfice de la cure pour un an de Noël 1757 à Noël 1758 à charge de desservir ou faire desservir à ses frais la dite cure, d'en augmenter ou faire augmenter exactement toutes les fondations, de payer la visite archidiaconale, la cotisation des pauvres, de labourer, cultiver, ensemençer et exploiter suivant l'usage les terres d'aumônes dépendants de la dite cure, d'entretenir les bâtiments du presbytère et son jardin, de rapporter toutes les dixmes tant grains que boisson et autres denrées dans les granges et

bâtiments du presbytère, moyennant 610 L de prix principal, à payer au palais archiepiscopal, en deux fois à la St Jean et au 1^{er} octobre, plus 43 L 12 s 6 d pour les droits des Doyens.

Vu encore un bail passé par le trésor de Grugny, le 29 juillet 1783 devant J.B. Labbé à Jacques Mellet, pour deux pièces de terre en labour qu'il doit « labourer, fumer et ensemer pour 40 livres de loyer à la St Jean Baptiste avant la récolte ».

Un sieur Louis Dufresne « chapellier demeurant en la paroisse de Grugny prend à bail pour 3, 6, 9, le 22 juin 1786 une maison appartenant au trésor « proche le cimetière avec arbres à fruits et arbres fruitiers du parquet du cimetière de plus l'herbe du parquet du cimetière à charge de cherfourir et engraisser ses arbres fruitiers dépendant de la présente location » - Pour les trois ans « il aura à son proffit ceux qui mourront de vétusté ou par impétuosité en mettant une bonne ente à la place de chaque la même année ». Il devait également faucher le cimetière sans y faire pâturer aucuns bestiaux, le tout moyennant 45 livres payables à la St Michel.

Cette pièce nous donne quelques indications intéressantes concernant les usages locaux de cette époque.

Le jeudi 22 décembre 1792 à Grugny, en exécution de la délégation de MM. Les administrateurs du Directoire du district de Rouen, le Juge de Paix lève les scellés sur les armoires de la sacristie de Grugny et en retire 97 registres parmi lesquels plusieurs mangés par les souris sur les bords. On constate que deux registres de l'année 1745 sont perdus, les pièces ont été remises aux mains de M^e Vallée curé de la paroisse.

Le registre des délibérations du conseil municipal nous apprend que le 18 octobre 1807 à l'issue des vêpres le curé Leleu signe comme conseiller municipal.

Sur enquête prescrite par le ministre de l'Intérieur pour la réunion de la paroisse de Grugny à Val Martin succursale une délibération du 13 novembre 1808 s'exprime ainsi : « Le Conseil, vu les difficultés de se rendre au Val Martin par des ravins très souvent pleins d'eau, la grande distance (6 à 7 kilomètres) qui empescherait les vieillards et 61 enfants de pouvoir exercer leur culte arretent qu'ils demandent que la commune de Grugny soit érigée en chapelle, qu'ils ont leur ancien curé qui veut bien leur servir de chapelain, qu'ils ont leur presbytère, que leur église est décemment ornée et en bon état, que le Conseil municipal et les habitants consentent à faire un traitement à leur curé qui l'habite depuis 40 ans ». M^e Pierre Guillaume Adrien Leleu ancien curé intervient et dit que depuis 6 ans 1/2 qu'il est rentré en France il a desservi la dite paroisse et veut bien s'en reporter à la promesse des habitants.

Le 29 décembre 1808, il est décidé que si le gouvernement accorde un chapelain, son traitement sera de 500 francs.

Le 2 février 1838, M. Crevel vivant de son bien à Grugny, MM. Nicolas Chauvet propriétaire, Louis Mauger cultivateur à Leully donnent une croix en cuivre argenté, une bannière, un dais, une chasuble et deux petites cloches en fonte pour servir exclusivement au culte de Grugny. Cette donation ferait penser que des spoliations avaient été commises pendant la Révolution.

L'abbé Leleu fut le dernier curé de Grugny. Sa tombe subsiste contre le mur de l'église paroissiale. Son épitaphe élogieuse dans laquelle on l'appelle « père des pauvres, modèle de vertus, regretté de tous » n'attire plus l'attention des fidèles. Tant d'évènements ont passés depuis. La desservice de Grugny a été rattaché à celui de la Houssaye. L'abbé Giffard curé actuel de cette paroisse ne préside qu'à de rares occasions aux messes de mariage ou d'enterrement. Une fois l'an la foule se presse encore sous les voutes blanches et dans l'ancien parquet du cimetière pour célébrer le pèlerinage de Ste Avoye. Mais les dimanches et jours de fête l'église reste muette. La porte à peine ouverte laisse entrer un être égaré, indiquant que tout un passé est bien mort, dont il ne subsiste que des ruines et de mélancoliques souvenirs.

La commune

L'humble village n'a certes joué aucun rôle important dans l'histoire et l'analyste ne peut se permettre que des suppositions en ce qui concerne l'habitat de l'homme préhistorique et des populations gauloises, franques et mérovingiennes.

En 1419, toute la paroisse ainsi que celles environnantes allèrent à Rouen sous la conduite de leurs curés prêter serment de fidélité au roi Henri V d'Angleterre qui occupait Rouen. (note de M^e Puiseux - Lemarchand)

Plus tard subit-il les ravages que Charles le Téméraire infligea à 17 communes de la région notamment à celle de la Houssaye Béranger, il y a tout lieu de le croire. Vit-il passer le beau Henri IV dans ses chevauchées vers Dieppe et Arques ou pendant son séjour au château de Clères en Fut-ce à cette époque où pendant la guerre de cent ans que fut rasé le châtelet de la Joserie. Rien ne permet de l'affirmer. La vie au moyen âge semble au contraire avoir été paisible dans ce coin de pays Cauchois, où fleurissaient les mœurs simples, où se léguaient de père en fils les traditions, superstitions et coutumes dont quelques-unes survivent encore aujourd'hui ; telles par exemple les quêtes nombreuses à l'église ou le dimanche et jours de fêtes s'avantait « le bassin de l'œuvre » (plat de l'église), dans les chaumières les récoltes des œufs de Pâques. Jadis on cueillait d'autres produits, gerbes de grains, poulets, ramiers, échinées de lard, miel des hyves (ruches), le tout vendu au profit du prêtre décimateur et de la fabrique, de même ce qui restait du pain bénit Pieux souvenirs de mariages rompus par la mort etc

Il faut arriver à la Révolution pour constater quelques malaises dans l'existence de l'agglomération. Dès la fin du XVIII^{ème} siècle notre pays normand était divisé pour l'administration civile en 3 généralités, Rouen, Caen et Alençon à la tête de chacune desquelles se trouvait un intendant particulier. Celui de Rouen était M. Theroux de Crosne. Les généralités se partageaient en élections à la tête desquelles se trouvait un subdélégué et en arrondissements qui comprenaient Pavilly, Pont St Pierre, Ry, Bosc le Hard et Duclair.

Le 15 juillet 1788, un formidable orage dévasta la contrée et Grugny ne fut pas épargné (C 2123) - plus tard une profonde misère visite les foyers, par suite de concurrence de la filature de coton (C 2210). Dès l'année 1707, en effet les marchands faisaient tirer les toiles blanc crus dans un rayon de 8 à 9 lieues autour de Rouen « les toiles se fabriquent en grand nombre aux environs Rouen, les paysans les apportent tous les vendredis à la halle, ils paient alors les ouvriers qu'ils ont fait travailler pendant la semaine » (Mémoire des Syndics de commerce de Normandie 1707, cité par Sion p. 175). La corporation des toiliers de Rouen représentait le 12 mars 1732 que « le grand nombre qui se fabriquent de leurs marchandises en campagne et dans le pays de Caux qui ne se trouve exposé à aucune visite et voisin de l'étranger ruine absolument la manufacture de la ville. (..... XVIII liasse 3 n° 23). « Dans tout le centre du Caux, ce n'était plus des « toiliers » en lin, mais des tisserands de cotonnades qui payaient des fabricants, établis parfois dans des bourgades insignifiantes, comme ce métayer, qui, en 1782, occupait 2500 personnes autour d'Hautot Saint Sulpice (cf. Sion p. 182).

La crise de 1787, eut une gravité exceptionnelle dans les campagnes, si l'on sait que la filature occupait les 5/6 des habitants. (Cf. Etat des pauvres de l'arrondissement de Bosc le Hard. C 2210)

Elle fut provoquée par l'introduction des fils anglais, dont la machinerie perfectionnée avait multiplié la production en faisant baisser considérablement les cours. Nos paysannes ne travaillaient qu'au rouet, que pouvaient-elles espérer contre le Jenny d'Hargreaves qui étirait et roulait les fibres autour de 8 broches en même temps. Ainsi les fabricants achetaient désormais les fils des campagnes à des prix dérisoires, une femme payée 15 sous par jour ne recevaient plus que 3 sous même en travaillant fort tard dans la nuit.

*

* *

Ce fut la loi de décembre 1789 qui créa les municipalités nommées par l'élection de citoyen de 25 ans payant une contribution de la valeur brute de 3 journées de travail, chacune de celles-ci variant de 10 à 20 sous. Pour être électeur il fallait payer au moins 10 journées.

Dans les communes au dessous de 500 âmes, les municipalités comprenaient le maire, 3 officiers municipaux, 6 notables, un procureur chargé de défendre les intérêts de la communauté, un secrétaire greffier.

Dès le dimanche 8 mars 1789, la paroisse avait été convoquée en assemblée plénière à l'issue des vêpres pour la rédaction des plaintes et doléances - ce que l'on désigne habituellement sous le nom de cahiers. Ceux qui devaient être portés à la réunion générale du bailliage pour être groupés en un seul.

En février 1790, eurent lieu les premières élections municipales. Suivant procès verbal du 1^{er} mars 1790, arrêté par Simon, Rozé, Bourdon et Fleurye, députés du département de Rouen, la Seine Inférieure fut divisée en 7 districts et 64 cantons. Le district de Rouen en obtint 9. Quincampoix étant chef lieu de 6. Tendos, Fontaine, Cordelleville (alors commune), Rathieville, Clères, Anceaumeville, Le Tot, Le Mont

Cauvaire, Les Authieux, Frichemesnil, Ormesnil et Grugny formaient le 8^{ème} canton avec Monville pour chef lieu. La Houssaye Béranger paraît avoir été oubliée dans cette répartition.

Le 23 nivose an IV se tient la 1^{ère} séance de l'administration municipale du canton de Monville.

Le 23 pluviôse, on rappelle aux communes, qu'elles ne doivent pas se permettre de sonner la cloche pour l'exercice du culte catholique, depuis la loi du 7 vendémiaire.

Le 5 ventose, on demande le transfert du chef lieu à Clères comme étant plus central et la majorité vote le transfèrement.

Le 23 ventose se fut l'adjudication des perceptions.

Armand Renoux obtient celle de Clères à raison de 6 deniers pour livre. La Houssaye, 6 deniers pour livres, Grugny, Ormesnil, Frichemesnil chacune 6 deniers pour livre. Sur ces entrefaits le département refuse le transfèrement à Clères.

Le 26 ventose ce dernier demande l'Etat des citoyens ayant plus de 100 000 livres. Le Jardinier de Grugny est porté pour 150 000 livres valeur de 1790.

Le 13 prairial an IV, ce dernier déclare être domicilié à Rouen, et y figuré pour l'emprunt forcé. Sa radiation dans le canton est ordonnée. Vers cette époque Leleu juge de paix de Clères frère du curé de Grugny achète dans cette paroisse un bien domanial.

Le 3 avril 1792. Lettre au district de Rouen pour l'engager à prévenir M. « Jardinier » du trouble auquel il s'expose en souffrant le rassemblement qui se fait dans sa chapelle domestique ainsi qu'il résulte de la lettre de la municipalité de Grugny, communiqué par le district le 2 de ce mois.

Le 26 floréal an V location est faite du presbytère de Grugny à Fourny moyennant 24 livres (mais Leleu devra ? fournir caution). Le même jour Alexis Gosselin de Grugny locataire d'une petite maison de la fabrique de Grugny en demande la réparation. Dans les Registres du district de Rouen du 22 mars 1793 on lit ceci : « On écrit à la municipalité de Grugny pour l'instruire que l'administration vient d'apprendre à l'instant qu'il existe dans la commune et au Bourgtheroulde deux prêtres non sermentés qui cherchent à fanatiser le peuple et sèment partout le désordre et un desquels se nomme Thirel. Elle a été priée de dénoncer les faits et de dénoncer les malveillants au département en lui faisant observer que cette dénonciation devait être signée de 6 personnes ». (G 771)

25 mars 1793 - Pétition du Citoyen Le Jardinier de la municipalité de Grugny, demandant remise d'un cheval hors d'âge sur lui saisi par les commissaires nommés à cet effet par le district. Il lui est d'une utilité indispensable pour le besoin de ses terres. Un certificat est délivré par la municipalité, et main levée donnée de la saisie du cheval. (G 785)

26 avril 1793. Six citoyens de Grugny demandent la déportation de Petin prêtre insermenté. De l'avis du district il doit être déporté. (G 789)

27 mars 1793. - Le département prend un arrêté déportant Barbier qui réside à Critot (canton de Bosc le Hard) et Petin résidant à Grugny. Barbier venait dire la messe à Yquebeuf. Tous deux sont conduits à la maison commune des ecclésiastiques de Rouen à St Vivien en attendant leur déportation. (G 793)

Le 5 avril 1793. Le département fait main levée au Sr Petit de Grugny de saisie de son cheval opéré le 21 mars dernier.

La municipalité semblable main levée est faite au Sr Le Jardinier.

Le 29 ventose an II - 19 mars 1794 - Dépôt de Vallée ex curé de Grugny.

Mais un fait plus grave va bouleverser la commune. Siblot représentant du peuple en mission dans la Seine Inférieure prend l'arrêté suivant : « Vu lettre des administrateurs du district de Rouen et le procès verbal dressé par le C^e Delestre délégué près l'administration, duquel il résulte que le maire, l'agent national et le greffier de la municipalité de la commune de Grugny ont foulé aux pieds le respect du aux ordres de l'administration en refusant d'obtempérer aux réquisitions qui leur étaient faites pour subvenir aux besoins de leurs frères, et qu'ils ont cherché à troubler la tranquillité publique, en provoquant le rassemblement des citoyens - arrête provisoirement ce qui suit :

1° Le maire, agent national et greffier de la municipalité de Grugny sont destitués et seront mis en arrestation dans la maison d'arrêt.

2° L'administration du district est provisoirement autorisée à faire choix d'un patriote pour remplir les fonctions de maire dans la commune.

3° L'agent national est chargé de faire exécuter sans délai le présent arrêté.

En conséquence Jean Baptiste Toutain, François Morel et Pierre Laurent Vaillant sont écroués à la prison dite St Lô par Pion, gendarme le 15 messidor an II (Jeudi 3 juillet 1794).

Ici s'arrêtent les renseignements que nous avons pu recueillir sur la Révolution à Grugny.

Les registres des délibérations à partir du 18 octobre 1807 nous fournissent d'autres détails :

Leleu l'ancien curé signe comme conseiller municipal.

Le budget est ainsi établi :

(Frais de registres et droits de timbres	11. 15)	
Dépenses (abonnements aux Bulletins des Lois	25. 00)	
(Bois, lumière, encre, papier, plumes et frais	)	
(alloués au maire	20. 00)	232. 02
(au ménage	21. 12)	
(Réparation à l'église de Frichemesnil dues par	)	
(Grugny érigé en succursale quoiqu'on demande	154. 72)	
Récoltes(Centimes additionnels aux contributions mobilières	)	
(et somptuaires -	87. 69	
ressources	72. 98)	
(Reçu sur produit des patentes	1. 20)	89. 18
(Produits des arbres et fruits du cimetière et	)	
(biens communaux.	15. 00)	

25 juin 1819. Pierre Cordier facteur de Madame de Béthune est nommé garde Champêtre moyennant 25 frs par mois, la commune étant sans ressources, cette somme sera payée par mesdames Charost et Bézuel.

22 mars 1812. Bézuel Adrien prête serment comme maire en remplacement de Petit.

1^{er} octobre 1814. La municipalité prête serment au roi. Cette cérémonie a lieu au milieu des plus vives acclamations et cris répétés de Vive le Roi, Vive la famille royale.

25 avril 1825. On fait à nouveau serment à l'empereur, mais le procès verbal est très sobre et constate seulement que chaque membre s'est conformé au décret.

13 mai 1825. Alexandre de Montlambert est élu maire.

24 septembre 1825. Armant de Montlambert est nommé maire par le Préfet en remplacement de Mr Bézuel démissionnaire, il prête serment. (C'est le même qui s'appelle Jean Armand Alexandre)

Ordonnance du Roi - 15 avril 1816.

La Fidélité dont la Normandie a donné tant de preuves à nos prédécesseurs s'est manifester au milieu des orages de la Révolution dans la journée du 11 janvier 1793 notre bonne ville de Rouen a vu ses habitants sujets et fils courageux signer au péril de leur vie la défense d'un monarque et d'un père. Au mois de mars 1815, une foule de volontaires sortis des rangs de toutes les gardes nationales du département ont pris les armes contre l'usurpateur et les ont reprises au mois de juillet pour le rétablissement de notre autorité

Ordonnons.

Art. 1^{er}

Art 2. Les gardes nationales du département de la Seine Inférieure porteront la décoration du lys suspendue à un ruban noir large de trois centimètres et deux à fond blanc, coupé près de chacun des bords d'une raie noire large d'un centimètre.

Art 4. Nous voulons que les gardes nationales de la Seine Inférieure aient des drapeaux blancs aux armes de France, distingués aux quatre angles par les couleurs

Nous réservons à notre bien aimée fille Madame la duchesse d'Angoulême d'en donner les cravates et de les y attacher de ses mains ou de le faire qui elle aura choisie à cet effet.

24 octobre 1823. Appelé à donner son avis sur le desservice de la poste aux lettres le Conseil écrit l'avis que c'est le bureau du Val Martin qui peut le mieux assurer cette distribution.

10 octobre 1824. Délibérant sur la possibilité de la réunion de Grugny, à la commune de la Houssaye Béranger, il déclare que ce projet de réunion est contraire à l'intérêt général et particulier et qu'il s'y oppose, qu'elle a une église nouvellement restaurée, un presbytère en bon état, une place publique en nature d'herbage et plantations, quatre hameaux.

15 octobre 1825. Bezuel propriétaire Rue du Lieu 7, à Rouen est nommé délégué pour défendre la commune aux évaluations cadastrales.

25 septembre 1831. Election du conseil municipal. Les 36 électeurs sont convoqués pour 7 heures du matin à l'église.

2 février 1834. Thomas Ecelard garde particulier est nommé garde champêtre.

1^{er} juillet 1835. Procès verbal de bornage de la ferme de la Joserie appartenant à Mme de Ruffo avec les communes voisines.

14 août 1836. Les marchands d'eau de Cologne ou autres drogueries devaient fréquenter les assemblés car on les taxe à un droit de 0,50, comme les exhibitions aux jeux, le marchand ambulant - les boutiques découvertes à 0,15 par mètre, couvertes à 0,30.

6 avril 1837. Installation de Dormeny, maire.

Septembre 1851. Un incendie a détruit 3 maisons.

14 décembre 1851. Un arrêté du Préfet nomme M. Dormeny maire le 16 décembre. M. Louis Michel Leduc Juge de paix vient sur délégation l'installé officiellement.

25 avril 1852. Le maire, l'adjoint et les conseillers prêtent le serment voulu par l'art. 14 de la constitution « Je Jure fidélité à la constitution et au Président ».

24 juin. Le cantonnier prête serment à la constitution.

1^{er} août 1852. Le C^e Maire de Grugny éprouve le besoin de manifester sa profonde reconnaissance au Prince Louis Napoléon pour les immenses services qu'il a rendus au pays en le relevant de l'anarchie où il était tombé et d'avoir exterminé l'hydre révolutionnaire qui a ravagé et la France depuis longtemps.

Le 5 décembre 1852. Le maire proclame l'Empire sur la place publique en présence de Cavelier et Tenier seulement.

Le 1^{er} février 1853. Considérant que la station de Monville et de St Victor sur le chemin de fer de Dieppe sont trop éloignées, qu'il est indispensable pour satisfaire aux besoins du pays d'en établir une à Clères point intermédiaire entre elles. Constatent que cette station ordonnée d'ailleurs par plusieurs décisions ministérielles intéresse au plus haut point la commune de Grugny qui se trouve à 2 km de Clères - à l'unanimité le vœu que la commune y soit contrainte dans un bref délai.

6 mai 1853. Prestation de serment par le Conseil à l'Empereur.

26 février 1854. On vend les 3 vieux pommiers du cimetière et l'herbe de la place du Menillet.

10 août 1856. Le prix des concessions au cimetière est fixé à

Au lieu de : maintenant :

Perpétuité	50 frs	100 frs
Trentenaire	15 frs	30 frs
15 au plus	5 frs	10 frs

8 mai 1858. Mr de Béarn cherche à s'emparer d'une mare publique. Le maire est autorisé à défendre.

29 mai 1864. Avis favorable sur le déclassement de la sente n° 14 de Bosc Fol Enfant à Long Fresnay sur Frichemesnil.

16 septembre 1867. Refus de participer aux réparations du presbytère de la Houssaye.

14 novembre 1867. Installation et serment de Marchand maire.

8 décembre 1867. Obligation de votes se fait des travaux au presbytère de la Houssaye. 796. 40

18 septembre 1870. Le Conseil se dit trop pauvre pour rien voter pour l'armement de la garde nationale.

10 novembre. Sur le même sujet ils disent qu'ils ne peuvent recourir à un emprunt.

22 novembre. Une imposition extraordinaire pour la garde nationale mobile ayant été fixée d'office pour la commune à 755. 85, celle-ci décide de recourir à une contribution extraordinaire.

Notes historiques sur l'enseignement primaire à Grugny

Nous n'avons pas à retracer ici l'histoire même succincte de l'enseignement primaire, celle-ci ayant été magistralement brossée par divers auteurs des plus qualifiés.

Qu'il nous suffise de rappeler qu'avant la Révolution, le clergé s'occupait seul de l'instruction communale. Celle-ci était donc livrée au bon plaisir des Prélats dirigeant le diocèse.

Georges II d'Amboise dans son Règlement de 1520, Colbert archevêque de Rouen (1680-1707), d'Aubigné (1708-1719) s'employèrent avec une grande bonne volonté dans notre région à la diffusion des notions élémentaires. Le cardinal de la Rochefoucault à la veille de la Révolution essaya de donner une vie nouvelle aux Petites Ecoles, dont l'organisation était confiée au curé et souvent au vicaire ou à un prêtre non pourvu de bénéfice. Les maîtres devaient catéchiser les enfants, « leur enseigner à bien lire par syllabe et prononciation, leur montrer la doctrine chrétienne et la langue latine »²³. Ajoutons que par cette expression « montrer la langue latine », il faut entendre simplement apprendre à bien dire les textes des psaumes et vêpres de l'église.

La fabrique paroissiale fournissait le logement qui était le plus souvent une petite maison bâtie dans le cimetière et y ajoutait une modique contribution pécuniaire.

A Grugny, le logis du maître devait être celui qui longeait encore le cimetière en 1914, petite masure sans étage en colombage et torchis, toute pittoresque d'ailleurs, qu'une construction en briques à usage d'épicerie vient de remplacer. L'avantage de ce choix était de placer l'école au centre du village.

Notons encore qu'au XV^{ème} siècle les élèves se servaient pour les leçons d'écriture de planchettes enduites de cire. Les lettres y étaient tracées avec un style comme chez les romains. Plus tard au XVII^{ème} siècle l'ardoise prévalut, mais les tablettes de cire ne furent pas entièrement abandonnées, bien que l'année 1500 ait marqué leur disparition. Il est même curieux de constater que leur usage persista « sur le marché aux poissons de Rouen jusque dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle ».²⁴

Une des plus anciennes écoles du canton de Clères et probablement du département paraît être celle de Fontaine le Bourg. Quant à celle de Grugny nous ne savons pas exactement comment elle fut organisée.

Il faut arriver à l'an 1794 pour voir un sieur Vaillant demander à tenir les écoles de la commune. En 1812, nous trouvons des renseignements plus précis.²⁵

A cette époque, les enfants des paroisses d'Ormesnil, Frichemesnil, Les Authieux sur Clères et Grugny se rendaient à l'école de la Houssaye Béranger et payaient une somme totale de 60 frs par an pour indemnité de logement à l'instituteur, dans les proportions suivantes : La Houssaye Béranger 22 frs, Frichemesnil 17 frs, Ormesnil 8 frs, Grugny 7 frs, Les Authieux 6 frs.

Les 4/5 des enfants les plus aisés payaient en outre par mois, savoir, pour la classe la plus avancée 1 fr 50, pour ceux auxquels la lecture et l'écriture étaient enseignées 1 fr 20, pour ceux qui apprenaient seulement à lire 0,75.

En 1817 les communes d'Ormesnil, Frichemesnil et Les Authieux cessent d'envoyer leurs enfants à la Houssaye d'où suppression de ressources dont se plaint amèrement le maître.

Le 28 février 1818, le Conseil municipal de Grugny demande à être déchargé de la contribution scolaire, deux élèves seulement fréquentant l'école de la Houssaye, les autres prenant des leçons des instituteurs de Clères et de Frichemesnil.

En 1821, M. Boucher instituteur à la Houssaye renouvelle ses doléances et demande que l'indemnité annuelle de Grugny soit portée de 7 frs à 15 frs.

²³ Règlement de Georges d'Amboise 1520. (Archives de la Seine Inférieure D 329)

²⁴ Maurice Pron. Manuel de paléographie latine et française. p. 17.

²⁵ Archives de la Seine Inférieure - Série V - Cultes n° 20 - T. n° 21.

En 1826 des démarches sont faites pour que les filles qui avaient pris le chemin de l'école des sœurs d'Ernemont de Clères puissent fréquenter de préférence celle de la Houssaye. Le Conseil municipal de Grugny vote à l'unanimité pour le maintien du statu quo, trouvant l'usage habituel pratique et suffisant.

On voit aussi combien était pénible et précaire la situation du maître rural, obligé d'en venir aux suppliques parfois humiliantes afin d'assurer une fréquentation scolaire capable de le faire vivre, lui et les siens.

En 1833 fut enfin promulgué la loi fondamentale de l'instruction primaire à laquelle Guizot attacha son nom. Elle était si impatiemment attendue que le maire de Cailly alors en discussion avec son curé qui tenait comme partout, écrivait-il à rester seul maître de l'école, n'hésite pas à la qualifier de libératrice.

Le 2 février 1834, le Conseil municipal consulté sur la réunion de la commune de Grugny à l'école de la Houssaye, dit que tous les pères de famille sans exception envoient leurs enfants à Clères, où il y avait une école primaire de filles dirigée par les sœurs d'Ernemont, et que l'instituteur de la Houssaye est omnipotent (?). Il reproche aussi à la fabrique de la Houssaye de s'être anciennement emparé de la maison de Grugny autrefois destinée à l'instruction primaire « qu'elle est aujourd'hui louée à un Sr Caudron moyennant un loyer annuel de 60 frs et que ce loyer doit leur revenir ».

Les prix sont fixés à 75 cts - 1 fr et 1 fr 25. Les garçons et les filles devront suivre gratuitement les classes.

Le 18 juin 1835 un arrêté ministériel réunissait officiellement Grugny à Clères pour l'enseignement. Cette mesure ne manque pas de soulever des protestations de la part de ceux de la Houssaye qui essayèrent de s'y opposer en se réclamant d'un long usage et de la jouissance de la maison de la commune anciennement destinée à l'école. En même temps on exigea un certificat de capacité et de moralité, des concours furent même institués dans les communes à pourvoir.

Le 17 octobre 1835, la contribution de loyer scolaire pour l'école de Clères est fixée à 17 frs 50, celle du traitement du maître à 35 frs soit 52 frs 50 au total. Cinq enfants sont admis comme indigents.

En 1851, le Conseil municipal fixe à 36 frs 33 le traitement fixe de l'instituteur de Clères, 40 frs pour le loyer et 25 frs de rétribution scolaire soit 101 frs.

En 1852, le curé et le maire insistent pour faire comprendre par la commune de Clères, dans la liste des enfants indigents ceux des familles aisées.

Le Conseil municipal n'ayant pas voulu les suivre dans cette voie, le maire écrivait « qu'il n'y avait que le conseil municipal de Grugny capable d'une pareille sottise ».

En 1860 nouvelles difficultés, Grugny se refusant de payer le 1/5 des 200 frs de traitement de l'instituteur de Clères. Cependant cette commune votait personnellement une subvention supplémentaire de 600 frs.

Le 2 février 1865 la rétribution scolaire pour 1866 est fixée à :

1 fr 50 par enfant - 10 frs pour un abonnement.

En 1867 à 1 fr 75 - 12 par abonnement.

En 1868, maintient de ces prix, mais il y a un instituteur et une institutrice et les enfants indigents au nombre de 5 en 1869.

En 1870, la rétribution par enfant est de 0,50 par mois.

Enfin le 7 septembre 1888, il fut décidé d'ouvrir une école mixte à Grugny pour l'instruction des 30 enfants de 6 à 13 ans qui fréquentaient les écoles de Clères trop chargées.

L'école communale actuelle modeste édifice de briques quelque peu isolé du village, bâtie à quelques mètres de la voûte de Clères à St Victor, sur 18 ares de terrain de labour acheté à Louis Hector de Galard de Brassac, comte et prince de Béarn à raison de 30 frs l'are, plus une indemnité de 400 frs, date du 25 avril 1900. L'architecte en est Mr Rémi Martin, assisté de MM. Eugène Lagnel entrepreneur de maçonnerie à Grigneuseville, Victor Lainay entrepreneur de couverture à Clères, Cottard Alfred de St Clair sur les Monts pour la menuiserie et peinture.

Les dépenses s'élevèrent à environ 17700 frs ainsi réparties :

Maçonnerie 10592. 35

Couverture 1477. 77

Menuiserie peinture 4611. 02

Clôture 990.

L'école fut ouverte le 1^{er} octobre 1901 par Mr Rémy Busvestre. Nommé depuis à Bonsecours, il fut remplacé par Mr Verlaquet. Ce dernier sut donner à l'école une impulsion sérieuse. Grâce à lui fut créée une Société de Tir dont il fut élu président. Celle-ci inaugura un stand le dimanche de Pâques 7 avril 1914, sous la présidence de Mr Canville maire et de Mr Ed. Dequen Directeur de l'Etablissement Départemental d'assistance, président d'honneur.

Une maladie implacable contractée sous les drapeaux terrassa l'infortuné le mercredi 23 juillet 1919. Madame Durame puis Melle Delintzmamer le remplacèrent, rappelant les beaux vers de Lucrèce, les coureurs se transmettant leurs lampes - lampes de la vie, lampes de la science, flambeaux qui ne doivent jamais s'éteindre.

L'Etablissement Départemental

Bien avant que les législateurs de 1905 aient fait aux collectivités une obligation de l'assistance aux vieillards et aux infirmes, la plupart des esprits éminents et des grands cœurs qui ont toujours composé l'assemblée départementale de la Seine Inférieure s'étaient préoccupés de ses devoirs envers les malheureux déshérités de la vie.

Ceux-ci les avait amenés depuis longtemps à faire des recherches sur les voies et moyens les plus propres à remplir leur noble dessein.

C'est ainsi qu'en 1897, une enquête dont Mr Raderer fut le rapporteur, donne un chiffre de 6500 vieillards susceptibles d'être pensionnés dans le département parmi lesquels 1500 environ devaient pouvoir être hospitalisés.

L'année suivante le Conseil Général est saisi de la première proposition de création d'un établissement ayant la double fonction d'asile et de dépôt car la question des ouvriers sans travail tenait également leur sollicitude en éveil.

En 1899 le rapport de Mr Fauvel lu à la session d'avril ramène le courant d'opinion vers l'organisation plus économique d'un simple dépôt de mendiants dont l'urgence se faisait sentir. Le département n'ayant en effet que 509 places à Montreuil sous Laon pour les 900 mendiants condamnés, et encore ces places étaient-elles occupées la plupart par des infirmes et des incurables.

A la session d'avril 1900, on proposa de transformer la maison de Melleville (près d'Aumale) en une maison de travail pour 60 personnes.

Le 24 avril 1901 dans un très vigoureux et remarquable rapport, Mr Le Verdier dit que le département n'a que 22 lits de disponibles dans les divers hospices du département et que l'hospitalisation à Montreuil n'est qu'un mensonge et une hypocrisie indignes du département. Dans cette session d'avril, plusieurs conseillers généraux émus des nombreuses et tristes infortunes des vieillards infirmes, sans ressources, sans famille et sans asile saisissent leurs collègues d'un généreux projet. Ils leur demandent de bien vouloir se joindre à eux pour parer dans la mesure du possible à ces navrantes situations. Aussi l'assemblée départementale émet-elle le vœu qu'une étude soit faite aux fins d'arriver à l'érection d'un asile par arrondissement, destiné à recevoir chacun 100 vieillards.

En 1902 un projet de l'architecte départemental évalue le prix pour chacun des 5 établissements à 295 000 frs (terrain, construction et mobilier compris).

Cette dépense totale de près de plus d'1 500 000 frs fit hésiter les mieux disposés et il fut décidé de renvoyer le projet à l'année suivante pour complément d'études.

Mr Fosse préfet à cette époque, séduit par le but généreux de l'œuvre, lui fit poursuivre très activement l'enquête ouverte sur le désir du Conseil général et qui révèle que 1500 vieillards sans famille étaient dépourvus d'abri et de moyens d'existence. Tout en préconisant l'assistance familiale, il y avait bien des cas où celle-ci devenait impossible.

Déjà en 1903 la loi de secours aux vieillards germait dans le cerveau du législateur, il était noble et admit de marcher de l'avant.

Mr Fosse proposa alors de réunir dans un même Etablissement l'asile des vieillards, le dépôt de mendicité et l'école des enfants anormaux, ce qui aurait l'avantage de réunir les services et de les mettre sous une seule direction. Il fit valoir la compensation qu'en trouverait le département en économisant les frais de voyage et d'hospitalisation à Montreuil. (Dans ce qui peut entraîner une charge annuelle de 45 000 frs sans compter celle de 44 000 frs pour les secours à domiciles).

Le Conseil général entre dans ces vues et en 1904, Mr Lefort présente un nouveau projet estimant à 1 150 000 frs les dépenses pour un asile avec la triple destination indiquée, comportant un hôtel de 518 lits.

L'emplacement alors proposé se trouvait sur le territoire de la commune de St Etienne du Rouvray, limitrophe de St Yon et Quatre Mares, en vue d'utiliser en commun les services déjà installés dans ces établissements - ayant collecteur d'eau, lumière électrique, boulangerie, cidrerie, porcherie etc

Ce projet fort séduisant qui n'élevait la dépense qu'à 2217 frs par lit au lieu de 2800 frs prix de revient à Chalons et 2916 frs à Auxerre fut cependant repoussé pour toutes sortes de raison.

On objecta la mauvaise qualité du terrain, de situation peu centrale pour l'ensemble du département, la proximité fâcheuse de Rouen au point de vue dépôt de mendicité. Le Conseil général nomma donc une commission spéciale pour rechercher un domaine rural composé de terres arables de bonne qualité sur le plateau qui existe entre Clères et Motteville.

Mr Ancel président de cette commission qui avait à cœur la réalisation du projet rapporte avec son activité et sa compétence habituelle à la séance du 21 août 1905 le résultat de ses recherches. Trois domaines avaient plus particulièrement attiré l'attention des enquêteurs. Celui de Thibermesnil, commune de Yerville, dont la mise à prix atteignait 114 000 frs pour 99 hectares de terrains médiocres, celui de Fretteville commune d'Ancretteville St Victor évalué à 90 000 frs seulement pour 76 hectares mais qui manquait d'eau et qui était d'accès difficile, enfin celui du Bosc Fol Enfant commune de Grugny d'une superficie de 57 hectares et du prix de 150 000 frs avec de magnifiques futaies évaluées à 9000 frs et un puits que l'on jugeait suffisant pour alimenter l'agglomération de Monville, sa profondeur étant estimée de 100 mètres avec nappe d'eau de source à 60 m.

La commission spéciale conclut non seulement en faveur de ce dernier domaine, mais pour conserver l'aménagement des routes et chaussées, celui des avenues et sauvegarder le parc, elle réclama de plus l'acquisition d'une pièce de terre de 10 hectares.

Après une longue discussion très animée et plusieurs scrutins, l'affaire fut renvoyée au lendemain.

Les délibérations qui suivirent la lecture du rapport durèrent deux jours, elles furent très heureusement terminées grâce aux interventions de MM. Le Verdier et Lormier. Ce dernier dans des conclusions très logiques osa dire à ses collègues effrayés de l'importance que prenait le projet : « Nous n'avons cependant pas prévu assez. On frappera encore à notre asile que nous ne pourrons ouvrir ! ».

Par 37 voix contre 5, le Conseil général décida :

1° L'acquisition du Domaine de Bosc Fol Enfant situé à Grugny propriété de Mr le Comte de Gonidec à l'effet d'y édifier l'asile dépôt projeté.

2° L'acquisition s'une pièce de terre de 10 hectares attenante au dit domaine appartenant à Mme Mauger.

3° Par 34 voix contre 6 l'étude 1° d'un dépôt de mendicité pouvant recevoir temporairement 120 à 130 mendiants valides, le dit dépôt devant supprimer l'usage que fait le département de celui de Montreuil sous Laon 2° d'un hospice pour environ 30 enfants débiles ou rachitiques dont seront déchargés tout d'abord les asiles de St Yon et de Quatre Mares qui les tiennent en traitement 3° d'un asile pour 320 à 350 vieillards infirmes et incurables privés de ressources - le tout pouvant être porté au double sans modifier l'aspect générale de l'ensemble et accompagné de services généraux tels que salles d'entrée et d'examen, cuisine, infirmerie, buanderie, chapelle, dépôt mortuaire, communs aux diverses catégories.

Enfin en 1906, Mr Ancel dans un substantiel rapport dont les conclusions furent adoptées à l'unanimité moins deux voix fit aboutir l'économie du projet ainsi que les plans et devis de Mr Lefort et il fut décidé qu'il sera élevé sur le domaine de Bosc Fol Enfant.

1° Un hospice pour 340 pensionnaires, vieillards et infirmes incurables - dont 232 hommes et 108 femmes.

2° Un asile pour 88 enfants débiles et rachitiques par nombre égale de filles et de garçons.

3° Un dépôt de mendicité pour 212 hommes et 30 femmes.

Ce qui donnait un chiffre de 570 hospitalisés.

La dépense devait être de 1.594.125 frs, se répartissant comme suit :

Achat du domaine à M. le Gonidec. 150 000 frs

Achat de 10 H adjacents à Mme Mauger 35 000 frs

et indemnités de privation de jouissance

à M. Cauville pour sa ferme.

Pour divers frais. 15 000 frs

Le département prit possession du domaine le 1^{er} avril 1906, on y eu encore un garde jardinier au traitement de 1000 frs par an, puis on installe une briqueterie pour fournir les matériaux nécessaires à la construction. Les dépenses s'élevèrent à 1 602 125 frs. Le département dut contracter un emprunt de 862 000 frs.

L'établissement s'étend en avant du parc du Fol Enfant, de position malheureuse qui cache la façade de l'ancien château. Il comprend :

1° Un pavillon central réservé au personnel administratif et aux bureaux, bâtiment de briques rouges et blanches surmonté d'un grand toit couronné d'un campanile orné d'une horloge et d'une girouette. Devant les fenêtres des pelouses avec massifs de fleurs égalaient la cour d'honneur que limite une grille et des bordures d'arbustes verts. A ce pavillon sont attenants la salle des fêtes, l'économat et ses magasins.

De chaque côté, la lingerie et l'atelier des tailleurs, de l'autre l'ancienne école de perfectionnement (aujourd'hui infirmerie). En arrière se trouve la boulangerie pourvu d'un pétrin mécanique et d'un four système Durall, la cuisine avec ses deux ailes flanquée à gauche de quatre pavillons réservés aux hommes, à droite de deux pavillons destinés aux femmes. Les 4 bâtiments des hommes ont chacun 3 dortoirs renfermant 18 lits soit 216 au total. Les 2 bâtiments des femmes contenaient 108 lits.

L'école des enfants anormaux admis jusqu'à 18 ans renfermait 44 garçons et 44 filles soit 88 enfants.

Enfin les dépôts de mendicité pouvaient recevoir 112 hommes et 30 femmes, soit 142 adultes.

Dans le château proprement dit ont été réservés des logements pour le chef de culture et divers employés. Là s'étendent les écuries et étables, faisant vis-à-vis au jardin fleuri de la cour d'honneur, et d'un autre côté le potager, puis en arrière du manoir offrant le délicieux spectacle de sa verdure se trouve la cour plantée, renfermant divers bâtiments ruraux, une porcherie modèle. Nous devons toutefois signaler à l'intention du lecteur les superbes avenues qui ornent cette partie du domaine, dans l'une desquelles se présentent vigoureux et imposants deux splendides tilleuls, âgés de plus de 200 ans.

En dehors de l'agglomération proprement dite se voient une cidrerie contenant 12 citernes centenaires de litres chacune, avec pressoir attenant. Entre l'infirmerie nouvelle et les dépôts de mendicité sont compris les ateliers du cuir, du bois, de l'osier, du fer, une maréchalerie, un atelier de peinture, etc ...

Des jardins particuliers destinés aux fonctionnaires disséminés çà et là contribuent à égayer ce coin et à rompre la monotonie des lignes droites des bâtiments.

Enfin à l'une des extrémités du domaine, surmonté d'une haute cheminée, la salle des machines se rappelle au visiteur par le ron ron de sa machine de 60 chevaux qui donne la vie à des dynamos générateurs de lumière et sa force motrice, car tout marche ici sous la dépendance de la fée électrique, qui actionne même une pompe poussant et aspirant l'eau à 198 mètres de profondeur pour la refouler dans un bassin en plein champ d'où elle distribue grâce à une canalisation souterraine dans les divers endroits du domaine. Adossée à la machine se trouve la buanderie avec son séchoir couvert. Puis la nature reprend ses droits et dans l'ancien terrain de la briqueterie d'où sont sortis les milliers de petits rectangles dont est formé le grand village ; poussent maintenant de beaux légumes, que les fermiers et les amendements répandus avec persévérance rendront encore plus vigoureux.

L'établissement ouvrent ses portes le .. mai 1910 aux 60 assistés venus de Montreuil sous Laon et d'autres asiles. Le Directeur, Mr Dequen ancien directeur de l'Eclaireur de Dieppe se prétendant prêt à l'effort, le cœur ouvert à la Les débuts, on le conçoit furent des plus durs, parfois des plus pénibles. Il fallut préparer l'installation, terminer les constructions, réparer les malfaçons, aménager les locaux, mettre les coins demeurés sauvages en bon état, défoncer, défricher, planter, semer, concilier avec des

difficultés d'autant plus grandes qu'à cette époque il n'existait pour le ravitaillement de tout l'Etablissement que la gare de Clères, distante de 3 kilomètres 500 et que tous les transports se faisaient par voiture et charrette. En quelques années l'Etablissement fut rempli, les lits, l'espace vinrent à manquer, il fallait agrandir, prendre de nouvelles dispositions. L'esprit d'initiative de Mr Dequen sut parer aux besoins urgents. On peut lui rendre cette justice, que devant l'énormité de la tâche, il fit preuve d'une ténacité toute à son éloge, aussi devait-il user rapidement ses forces ; et le .. avril 19.. il expirait emportant l'affection de ses administrés et l'estime de ceux qui l'avaient suivis dans son œuvre. Son successeur, Mr Lesauvage chef de division, homme de méthode et de fermeté, prit la succession de Mr Dequen. C'était un pesant héritage en pareille circonstance. Il s'en tire cependant fort habilement, révélant peu à peu son grand cœur sous une apparence un peu brusque de prime abord.

Sous son administration, s'est opéré le transfèrement de l'école de perfectionnement dirigée par Mr et Mme A. Candelier dans l'ancien Etablissement ecclésiastique d'Yvetot par décision de Mr le Préfet Charles Lallemand. Le 11 avril 1919 eut lieu le déménagement qui devait se prolonger un certain temps, d'autant que Grugny était chargé de ravitailler cette annexe jusqu'au Mr Lesauvage fit avec l'affectation de logement général, transformer le bâtiment des écoles en une infirmerie modèle pouvant hospitaliser 80 malades, renfermant 4 salles de malades, 2 d'observation, une pharmacie, un laboratoire, une tisanerie.

L'Etablissement de Grugny, maintenant sorti de la période difficile, retrouvera sans doute la population d'avant guerre, que les hostilités, les décès, les offres tentantes de gros salaires ont quelques peu diminué. Mais il n'en reste pas moins un établissement modèle, malgré les imperfections inhérentes à toute entreprise de ce genre, et le département peut se féliciter de l'avoir mener à bonne fin.

Le budget annuel atteint à peu près le chiffre de 1 million en récoltes et autant en dépenses.

Une commission de surveillance qui se réunit tous les trimestres sous la présidence du Préfet comptant désormais 24 membres.